



COMITE SYNDICAL
Vendredi 21 Mars – 14h30

Ateliers Magelis

Ordre du jour

Désignation d'un secrétaire de séance

Rapports d'information

- 1 - Compte rendu des délégations d'attributions du Comité Syndical
à monsieur le Président du Pôle Image - Magelis

- | | | |
|---------|-------|---|
| Rapport | n° 1 | Approbation du procès-verbal du comité syndical du 7 février 2025 |
| Rapport | n° 2 | Compte Financier Unique 2024 |
| Rapport | n° 3 | Affectation des résultats |
| Rapport | n° 4 | Budget Primitif 2025 |
| Rapport | n° 5 | Adhésion centrale d'achat GrandAngoulême |
| Rapport | n° 6 | Résidence croisée France Slovénie |
| Rapport | n° 7 | Subvention Cap BD |
| Rapport | n° 8 | Subvention Cnam-Enjmin festival Spawn ! |
| Rapport | n° 9 | Subvention EurekaTech |
| Rapport | n° 10 | Subvention Prenez du Relief |

Questions diverses

COMITE SYNDICAL DU POLE IMAGE MAGELIS

Vendredi 21 mars 2025

RAPPORT D'INFORMATION N°1

Compte – rendu
des délégations d’attributions du Comité Syndical
à Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis

Par délibération n° 27/2024 du 28 juin 2024, vous avez confié plusieurs délégations à Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis.

En application de l’article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, compte-rendu est fait des décisions prises dans le cadre de ces délégations :

DATE DE LA DECISION	BENEFICIAIRE(S) PRENEUR(S) DEBITEUR(S)	OBJET DE LA DECISION
27/01/2025 27/01/2025 28/01/2025 03/02/2025 03/02/2025 12/02/2025	GrandAngouleme EESI APE Alfred de Vigny RCF Mairie d'Angoulême CREADOC	Convention entre le Pôle Image Magelis, le CNAM ENJMIN et le preneur pour la mise à disposition temporaire de locaux au NIL (amphithéâtre et/ou atrium et/ou salles de réunion et/ou salles d'enseignement) aux 134/138 rue de Bordeaux à Angoulême. Mise à disposition consentie à titre gracieux, pas de caution, ni de règlement de provisions pour charges, ni de remboursement des diverses consommations. Coordination générale, logistique technique et assurance à charge du preneur. Occupation aux dates suivantes : 20/03/2025 17/04/2025 15/03/2025 07/02/2025 15/05/2025 17/03/2025
21/05/2025	CREPES PARTY	Avenant n°1 à la convention d'occupation précaire et révocable du domaine public (emplacement sur le parvis des Chais Magelis) conclue le 28/08/2024 portant modification de la durée d'occupation.

21/05/2025	CREPES EN FOLIE	Convention d'occupation précaire et révocable du domaine public (emplacement sur le parvis des chais Magelis) du 15/05/2025 au 31/08/2025.
31/05/2025	THEATRE D'ANGOULEME	Convention de mise à disposition temporaire du hall commun et d'un espace situés aux Studios Paradis [Chais Magelis] pour la diffusion du spectacle <i>Mon petit cœur imbécile</i> d'Olivier Letellier, programmé du 10 au 15 mars 2025, à l'occasion du Festival La tête dans les nuages du Théâtre d'Angoulême.
31/01/2025	CREPES PARTY	Convention d'occupation précaire et révocable du domaine public (emplacement sur le parvis des chais Magelis) du 01/09/2025 au 31/08/2026.
31/05/2025	Association NEF ANIMATION	Convention de partenariat entre le SMPI MAGELIS et NEF ANIMATION dans le cadre de l'édition de la Revue, revue de référence sur l'animation, moyennant un soutien financier de 1 000 €.
03/02/2025	MNT	Avenant n°3 au contrat d'assurance santé collectif conclue entre le SMPI MAGELIS et la MNT portant majoration des cotisations de 5% au 01/01/2025.
06/02/2025	Marché Consultation en cours	Préparation, lancement, passation (y compris la signature), exécution (y compris la résiliation), règlement, ainsi que toutes autres décisions (inclus les avenants), concernant le marché passé selon une procédure adaptée portant sur « la conception éditoriale et l'animation des Rencontres Animation Formation [RAF] et des Rencontres Animation Développement Innovation [RADI] d'Angoulême » pour les années 2025-2026-2027.
06/02/2025	Marché Consultation en cours	Préparation, lancement, passation (y compris la signature), exécution (y compris la résiliation), règlement, ainsi que toutes autres décisions (inclus les avenants), concernant le marché passé selon une procédure adaptée portant sur « la conception, la scénarisation, le montage, le démontage et le stockage des stands installés au MIFA » pour les années 2025, 2026 et 2027.
10/02/2025	CIBDI	Convention de mise à disposition temporaire d'espaces aux Studios Paradis afin d'accueillir, du 3 février 2025 au 9 mars 2025, l'exposition « La BD règle ses contes ».
10/02/2025	SMACL	Avenant au contrat collectif de prévoyance complémentaire portant modification des taux de cotisations applicables au 1 ^{er} janvier 2025.
12/02/2025	ENTREPRISE COLAS	Convention d'occupation précaire et révocable du domaine public (emplacements sur le parking située à l'est de la rue des abras) pour l'installation d'une unité de traitement des eaux, l'implantation de piézomètres et d'un puits dans le cadre des travaux de dépollution et de réhabilitation du site rue Jules Durandea. [Annule et remplace la

		décision du 16/12/2024 suite à la modification des dates d'occupation].
12/02/2025	RECA	Convention de partenariat prévoyant notamment un soutien financier de 1500 € du Pôle Image Magelis à l'association des écoles françaises de cinéma d'animation (RECA), au titre de l'année 2025.
24/02/2025	Association MUSIQUES METISSES	Convention d'occupation précaire et révocable du domaine public consentie pour l'utilisation du parvis et des alentours (jardins, parkings...) des chais Magelis rue des Papetiers à Angoulême, du 26 mai au 12 juin 2025, dans le cadre du 49ème Festival Musiques Métisses à Angoulême.
24/02/2025	Association MUSIQUES METISSES	Convention de mise à disposition temporaire de locaux et du mobilier situés aux Studios Paradis, Quai de la Charente à Angoulême, du 26 mai au 12 juin 2025, dans le cadre du 49ème Festival Musiques Métisses à Angoulême.
24/02/2025	Association MUSIQUES METISSES	Convention de mise à disposition temporaire de locaux et du mobilier situés aux 1er et 2ème étages de la Maison Alsacienne sise 2 rue de la Charente à Angoulême, du 4 au 8 juin 2025, dans le cadre du 49ème Festival Musiques Métisses à Angoulême.
24/02/2025	Association BISCOTO EDITIONS	Convention précaire pour l'occupation du local n°2 d'une superficie de 16.75 m² situé au 107 rue de Bordeaux à Angoulême, à compter du 1er mars 2025, pour une période de 22 mois, pour accueillir les activités de création et de production de l'occupant. Pas de redevance, ni de remboursement de la TF mais règlement par l'occupant d'un montant forfaitaire mensuel pour charges de 91 € TTC. Abonnements et consommations liés au téléphone et à l'internet, à la charge du preneur, de même que le nettoyage, la surveillance et l'assurance des parties privatives.

Il vous est proposé de prendre acte des décisions exposées.

Patrick MARDIKIAN
Président du Pôle Image Magelis



COMITE SYNDICAL DU POLE IMAGE MAGELIS

Vendredi 21 mars 2025

RAPPORT N°1

Approbation du procès-verbal Séance du Comité syndical du 7 février 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-15,

Vu le projet de procès-verbal ci-annexé,

Le procès-verbal de la séance du Comité syndical, qui s'est tenue le 7 février 2025, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Madame Martine PINVILLE.

Il convient à ce titre que les membres du Comité syndical le valident.

*

*

*

Je vous propose d'approuver le procès-verbal du Comité Syndical du 7 février 2025 ci-annexé.



Patrick MARDIKIAN
Président du Pôle Image Magelis

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 février à quinze heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités

Date de convocation : 24 janvier 2025.

Membres présents : messieurs Patrice BOUTENEGRE, Philippe BOUTY, Jean-François DAURE, Patrick MARDIKIAN, Gérard DESAPHY, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Xavier BONNEFONT,

Mesdames Martine PINVILLE, Célia HELION, Nelly VERGEZ, Stéphanie GARCIA, Zalissa ZOUNGRANA.

Membre absent ou excusé : messieurs Michel CARTERET, François BONNEAU, François NEBOUT, Jérôme SOURISSEAU,

Mesdames Nicole BONNEFOY, Hélène GINGAST, Charline CLAVEAU, Caroline COLOMBIER.

Membre consultatif présent : monsieur Alain LEBRET.

Membre consultatif absent : monsieur Andreas KOCH.

Secrétaire de séance : madame Martine PINVILLE.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	12
Pouvoir[s]	0
Absent[s]	8
Votants	12

Constatant que le quorum est atteint (12 présents), monsieur le Président ouvre la séance et présente le **rapport d'information n° 1** relatif aux décisions prises par délégation du Comité sur la base de la délibération 27/2024 du 28 juin 2024, et conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriale. Les membres du Comité syndical donnent acte à monsieur le Président des décisions ainsi prises.

Le **rapport d'information n° 2** concernant la présentation du nouveau logo est ensuite présenté par Monsieur David BEAUVALLET, directeur de la communication à Magelis, via un PowerPoint (joint en annexe).

Monsieur Gilbert PIERRE-JUSTIN trouve le nouveau logo super mais que la cible ce sont les professionnels et que si on s'adresse à un public plus large, on ne sait pas se situer.

Monsieur David BEAUVALLET indique qu'il est resté professionnel et que le projet 2030 est pour les professionnels.

Monsieur Gilbert PIERRE-JUSTIN se demande s'il ne faut que les professionnels puissent se situer. Il ne faut pas rester dans l'entre soi. Tous les professionnels ne savent pas ce que c'est Magelis. La communication doit être la plus large possible. Il suggère de mettre « Charente ».

Monsieur David BEAUVALLET répond qu'il ne sait pas ce que cela apporterait. La marque Magelis est très identifiée selon lui.

Monsieur Gérard DESAPHY indique que cela a été sa 1^{ère} réflexion en Bureau syndical de ne plus voir la ville d'Angoulême sur le logo mais que cela le gêne moins sachant qu'on ne laissera pas le logo tout seul.

Madame Célia HELION dit que quand on parle de Magelis, c'est un lieu : le campus, les Chais, ..., pour le grand public.

Monsieur David BEAUVALLET répond que chaque personne à sa vision : musée, BD, animation, image, ...

Monsieur Xavier BONNEFONT indique que le propre d'un logo c'est de respecter ce qu'on attend de lui. Il faudrait une signature à côté du logo. Il faut choisir en fonction du support, de l'objectif. Sur certains supports, il faudra aller plus loin et le décliner.

Monsieur David BEAUVALLET répond que c'est ce que souhaite faire Magelis. Il indique qu'un typo associé image et son est en cours d'élaboration également.

Monsieur Frédéric CROS dit que l'on garde donc le logo présenté avec des déclinaisons et avec une signature.

Délibération n° 01/2025 Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 13 décembre 2024
--

Rapport de présentation :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-15,

Vu le projet de procès-verbal ci-annexé,

Le procès-verbal de la séance du Comité syndical, qui s'est tenue le 13 décembre 2024, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Monsieur Gérard DESAPHY.

Il convient à ce titre que les membres du Comité syndical le valident.

Délibération adoptée :

Résultat du vote Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuvent le procès-verbal du Comité Syndical du 13 décembre 2024.

Délibération n° 02/2025 Orientations Budgétaires 2025
--

Rapport de présentation :

1 – Contexte légal du Débat d'Orientation Budgétaire

Chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires du Syndicat Mixte est inscrit à l'ordre du jour du comité syndical.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe » a souhaité améliorer l'information des élus et a modifié l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, les dispositions de la loi NOTRe imposent au président de l'exécutif de présenter à son organe délibérant, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, et prévoient l'obligation d'intégrer au rapport une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses des effectifs. Ces informations doivent faire l'objet d'une publication.

Enfin, la présentation de ce rapport par l'exécutif doit donner lieu à débat, dont il sera pris acte par une délibération spécifique, qui donne lieu à un vote.

2 – Engagements pluriannuels envisagés

Les dépenses d'investissement 2025 correspondent aux projets structurants initiés et qui s'inscrivent pleinement dans les politiques menées sur le territoire que ce soit au niveau régional (schémas portés par la Région Nouvelle Aquitaine, SRESRI ET SRDEII) ou au niveau local (projets urbains portés par la ville d'Angoulême ainsi que par GrandAngoulême).

Ces opérations dont la programmation est pluriannuelle sont arrêtées dans le cadre des Autorisations de Programmes / Crédits de Paiement, dont le bilan annuel d'exécution est dressé lors du premier comité syndical de l'exercice 2025.

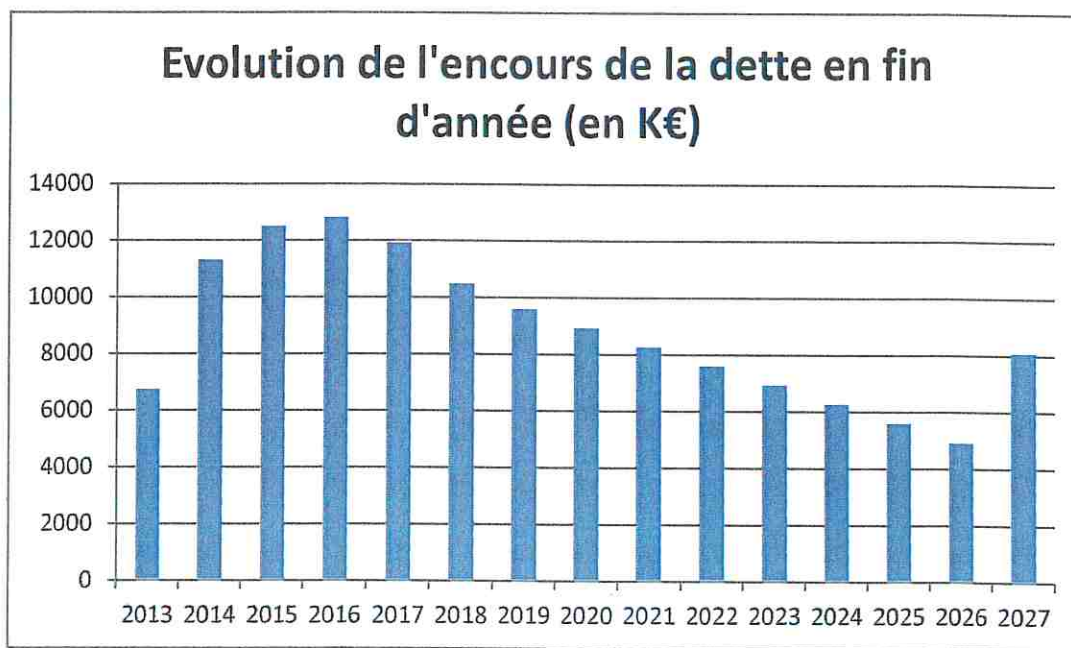
Les engagements pluriannuels envisagés sont les suivants (exprimés en K€) :

	2018/23	2024	2025	2026	2027	2028	Total
164 rue de Bordeaux	41	600	1500	2100	209		4 450
Ilôt 111/117 Bordeaux	294	415	460	3 200	1 531		5 900
Laubenheimer	50	30	35	190	95		400
Liaison Bord/Cognac					250	350	600
Centre de doc.	74	500	220	1 000	506		2 300
Eesi	175	360	520	2 900	1 295		5 250
Studios Paradis	205				1 000	795	2 000
49 bd Besson Bey	3 572	164					3 736
Extension RE	18	300	435	4 200	2 700	817	8 470
TOTAL	4 430	2 369	3 170	13 590	7 585	1 962	33 106

Il est à noter que, lors du dernier comité syndical, seul le vote des CP 2025 a été approuvé.

3 – Structure et gestion de la dette

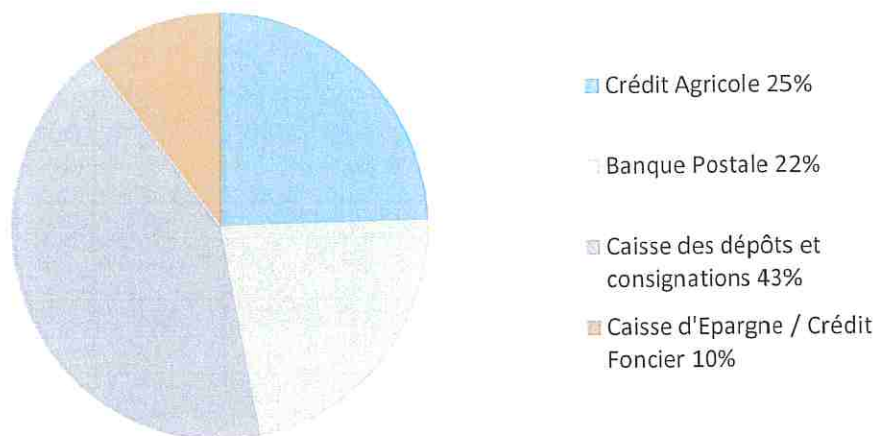
L'encours de la dette avait augmenté à compter de 2013 avec la décision de recourir à l'emprunt pour financer les investissements. De 4,3 millions d'euros en fin d'année 2012, il avait dépassé 12 millions d'euros en 2016. Avec la reprise du financement des investissements par des participations statutaires à compter de 2017, l'encours de la dette est en diminution constante. Il s'élève à 6,2 millions à fin 2024, 5,5 millions à fin 2025 après un remboursement du capital à hauteur de 670 K€. Il sera porté à 8 millions à fin 2027, à la suite du recours à l'emprunt (PLS) pour le financement de l'extension de la résidence étudiante.



L'encours de la dette fin 2024 est constitué à 50 % d'emprunts à taux fixe et à 50 % d'emprunts à taux variable (indexés sur le Livret A).

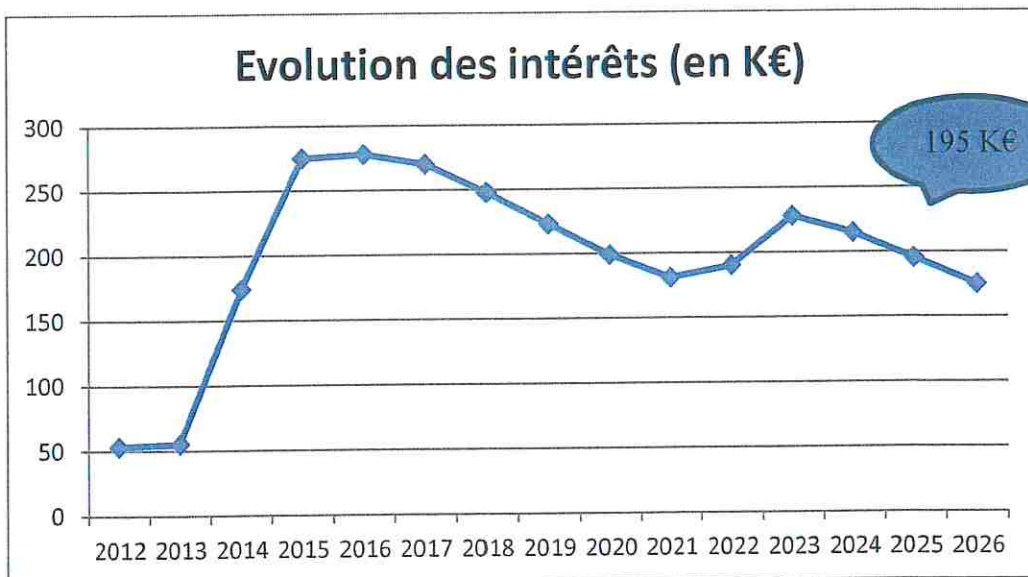
Par ailleurs selon la classification Gissler, 100% de l'encours correspond à la typologie 1A.

Répartition entre prêteurs



Les charges financières, essentiellement composées des intérêts de la dette, ont connu une forte évolution entre 2012 et 2016 en raison de la hausse du recours à l'emprunt. Sur 2024 les charges financières se sont élevées à 215 K€ (en légère diminution par rapport à l'exercice précédent). Elles seront prévues à hauteur de 195 K€ en 2025. Elles seront en augmentation à compter des exercices 2027/2028 pour atteindre 300 K€ suite au recours à l'emprunt pour assurer le financement de la nouvelle résidence étudiante.

Evolution des intérêts (en K€)



4 – Présentation de la structure et évolution des dépenses et des effectifs

Au 31 décembre 2024, le personnel du Syndicat Mixte se compose de 13 agents.

Les effectifs comprennent 9 agents rattachés à la filière administrative, 3 agents rattachés à la filière technique et 1 agent sur un emploi fonctionnel.

Le poste de responsable du service Formation est non pourvu depuis le 1^{er} octobre 2024. Un appel à candidatures est en cours afin de pourvoir ce poste dès que possible. Cela ramènera l'effectif global de Magelis à 14 agents.

Evolution des effectifs par catégorie (au 31/12 de chaque année)

Année 2022	Titulaires	Non Titulaires	CDI	Total
A	3	1	3	7
B	2	0,25	1	3,25
C	4			4
Total	9	1,25	4	14,25

Année 2023	Titulaires	Non Titulaires	CDI	Total
A	3	1	3	7
B	2	1		3
C	4			4
Total	9	2	3	14

Année 2024	Titulaires	Non Titulaires	CDI	Total
A	2	1	3	6
B	2	1		3
C	4			4
Total	8	2	3	13

Année 2025	Titulaires	Non Titulaires	CDI	Total
A	2	2	3	7
B	2	1		3
C	4			4
Total	8	3	3	14

Sur 2024, le nombre de jours d'absence est en diminution : 51.5 jours (175 jours en 2023, 269 jours en 2022, 43.5 jours en 2021) dont

- 29 jours au titre des arrêts maladie (165 sur 2023, 145 sur 2022),
 - 14.5 jours au titre des autorisations d'absence pour enfant malade,
 - et 8 jours au titre des autres autorisations d'absence,
- soit en moyenne 3,5 jours par agent sur l'année (12.5 jours en 2023, 19 jours en 2022).

Pour le Syndicat Mixte, en 2024 les dépenses de personnel ont représenté 19% des dépenses réelles de fonctionnement.

	Nombre en ETP	Compte 012 (en K€)
2022	14,00	906
2023	14,00	911
2024	14,00	908
2025	14,00	950

A ce jour, le nombre d'ETP s'élève à 14 (13 pourvus) et comprend 2 ETP pour Creadoc (intégrés en 2018 dans nos effectifs). Il est maintenu pour 2025.

Introduction

L'année 2024 n'a pas été une bonne année pour les industries culturelles, et 2025 s'annonce aussi compliquée. L'arrêt de la croissance de l'animation au niveau mondial a eu des répercussions fortes en France et en Charente, même si, contrairement à de nombreuses régions, nous n'avons pas eu de dépôts de bilan. Dans ce contexte si difficile, l'installation de « La Station Animation », société de production existant depuis plus de 20 ans, est un signal fort, qui montre toute la pertinence de l'écosystème Magelis. Par ailleurs, 2024 a été une année record concernant le nombre de jours de tournages, ce qui montre que les contacts permanents avec les producteurs de fiction et la création de notre BAT, ont prouvé leur pertinence.

D'autres bonnes nouvelles ont eu lieu sur cette année passée, telles que les résidences d'auteurs mises en place, l'évolution de nos projets d'investissement et nous avons été lauréat du projet « Avenue » avec 4 autres pays européens.

En revanche, le projet de dépôt d'un dossier Pôle Territorial Culturel a été reporté par l'Etat, et nous resterons, en 2025, en veille pour la sortie de cet appel à projets.

Sur le plan budgétaire, 2024 a été une année positive, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement. Pour 2025, les participations des collectivités resteront stables, mais il est nécessaire, à projet d'investissement équivalent, d'augmenter significativement les participations d'investissement 2026 et 2027. A défaut, il nous faudra soit arrêter une opération, soit voir comment décaler notre PPI de 2 ou 3 ans.

I – Développement économique

Même dans une période aussi difficile pour l'animation et le jeu vidéo, Magelis doit poursuivre son développement. Dès à présent, plusieurs contacts ont été pris pour de possibles implantations et nous avons déjà des projets de tournages. Notre inquiétude n'est donc pas tant sur les implantations mais sur les difficultés de nos entreprises. Certes, les difficultés sont présentes dans toutes les régions françaises, mais cette crise qui dure met à mal beaucoup de trésoreries. C'est dans ces épisodes que nous devons être encore plus présents pour accompagner nos entreprises et garder la position européenne qui est la nôtre.

A. La prospection

Malgré un environnement économique difficile [2 dépôts de bilan d'entreprises non charentaises en animation] et des difficultés dans le monde du jeu vidéo, Magelis tentera, une nouvelle fois, d'installer de nouveaux studios. Plusieurs contacts sont en cours et nous veillons aussi à maintenir nos entreprises déjà installées.

L'ouverture de notre prospection à la réalité virtuelle et aux effets visuels nous permet d'enregistrer des contacts nouveaux pour de futures installations. Au-delà de nos atouts récurrents, notre stratégie d'exister sur la presse nationale est payante et renforce l'attrait de la « destination Magelis ».

La création récente de notre BAT a déjà entraîné des répercussions positives sur l'année 2024 qui détient le record du plus grand nombre de jours de tournages sur les dernières années. Mais rien n'est acquis, et tout est un éternel recommencement pour convaincre et attirer de nouveaux tournages, ce qui nécessite de multiplier les rencontres avec les producteurs.

La question du recrutement d'un développeur économique s'est à nouveau posée en 2024. Une décision devra être prise en 2025.

B. Développement local et animation économique

En 2024, l'étude d'impact économique, réalisée par le cabinet Ernst & Young, a démontré qu'en 2022, Magelis a créé plusieurs centaines d'emplois, et a accru de manière significative, le nombre d'étudiants. Toujours en 2024, les chiffres, présentés par Audiens, concernant l'animation en 2023, lors de Rencontres Animation Formation, ont montré que la Charente restait très largement leader des départements, hors Paris, et augmentait même sa part relative. Nos différents outils ont donc joué à plein et le choix d'avoir de nombreux studios s'est révélé très positif. Toutefois, deux freins sont apparus en 2024 et se poursuivront en 2025 :

1. Les trésoreries des entreprises se réduisent et il est urgent qu'une vraie reprise s'installe.
2. La progression du nombre de dossiers de fiction, du nombre de dossiers d'animation et du montant des dépenses locales, rendent nos différentes interventions, dans le cadre des aides à la production, moins pertinentes et donc avec une possible « délocalisation » des dépenses charentaises vers d'autres régions très incisives et notamment la métropole de Montpellier.

Concernant notre dossier de Pôle Territorial Culturel, nous sommes toujours dans l'attente de la sortie, par l'Etat, de l'appel à projet afin d'en connaître exactement les attentes. Durant l'année 2024, nous avons commencé à construire notre dossier, interrogé nos partenaires, commencé à réfléchir sur la construction de notre consortium, mais il est, pour l'instant, difficile d'aller plus loin.

Nous allons poursuivre notre travail sur l'innovation. Dès à présent, nous avons rallongé notre événement des Radi d'une demi-journée [Rencontres Animation Développement Innovation] avec un grand succès [plus de 320 participants], ce qui positionne Magelis comme un lieu de réflexions pour l'animation.

Parmi toutes les idées émises en 2024, nous poursuivons l'étude du centre de calcul collectif et du centre de matériels partagés. Nous commençons aussi des discussions avec les entreprises technologiques dédiées à l'image, afin de définir les outils à mettre en place.

Avec EurekaTech, Magelis maintiendra son travail de coopération :

1. Pour faciliter le développement de nos entreprises vers d'autres filières telles que l'industrie, le tourisme ou le patrimoine,
2. Pour renforcer notre capacité à permettre la création d'entreprises sur le territoire, quel que soit l'origine géographique des créateurs [hors Charente].

Sur le plan international, nous poursuivons le travail engagé avec la Navarre et le Pays Basque, dans le cadre d'un projet eurorégional.

Avec Turin et la Région Piémont, nous avons initié une première rencontre qui pourrait déboucher sur des échanges de formation en animation et sur des co-productions franco-italiennes mixant les soutiens financiers des 2 régions.

A noter que plusieurs sociétés ont des studios dans les 2 régions.

Enfin, nous sommes lauréats du projet « Avenue », qui a pour vocation de mettre en place des formations continues pour les professionnels dans plusieurs domaines [jeu vidéo, animation, réalité virtuelle, effets visuels] dans le cadre d'un consortium de 5 pays [France [Angoulême], Italie [Turin], Danemark [Viborg], Pays-Bas [Breda] et Irlande [Dublin]].

Enfin, nous poursuivons nos réflexions et nos essais en matière d'écriture.

Les résidences XR [4 auteurs européens] lancées avec l'Enjmin seront maintenues, ainsi que la résidence créée en partenariat avec le Luxembourg et la Wallonie. Par ailleurs, nous initierons 2 nouvelles résidences : une avec la Slovénie [Angoulême ville Unesco] et l'autre avec l'Espagne [Eurorégion]. C'est un total d'environ 12 auteurs qui seront reçus cette année et nous essaierons d'initier une résidence d'écriture de fiction pour des projets futurs avec un groupe national.

L'ensemble de ces projets futurs s'inscrit, à terme, dans la création d'une résidence d'auteurs [en partenariat avec des producteurs], projet déposé dans notre dossier du Pôle Territorial Culturel

Enfin, dans un contexte d'urgence climatique, le Pôle Image a la volonté de progresser sur son engagement environnemental. Ainsi, dans le cadre de sa participation à l'association Bocaj, Magelis suivra particulièrement les dossiers sur la mutualisation d'un centre de calcul et la création d'une ressourcerie pour le matériel informatique.

Magelis participera aussi aux groupes de travail mis en place par l'association Eco-prod, notamment par la mise en place de modules de formations spécifiques à l'éco production [fiction/animation].

Nous soutiendrons aussi la mise en place du carculator qui permettra aux producteurs de calculer, par projet, leur empreinte carbone et son évolution [projet avec le CNC].

Au travers de l'association Bocaj, nous chercherons aussi des synergies avec l'association la Cartouch' verte basée à Valence et engagée dans les mêmes démarches.

Nous mènerons aussi une réflexion sur notre propre empreinte carbone et les possibilités de les compenser.

C. Les aides à la production

Magelis poursuit sa mission de suivi des aides à la production du Conseil Départemental de la Charente. Doté, en 2025, d'un budget de 2 150 000 millions d'euros, il est le fonds départemental le plus important de France.

En 2025, nos actions se porteront sur :

1. La poursuite du travail de prospection entamé par le Bureau d'Accueil des Tournages Charente auprès des sociétés de production, pour maintenir le nombre de jours de tournages de longs métrages et fictions TV sur le territoire.
2. Magelis accompagnera le Conseil Départemental dans la révision des conventions d'aides à la production audiovisuelle,
3. Magelis participera aux groupes de travail organisés par la Région Nouvelle-Aquitaine sur la thématique des auteurs ainsi que sur la réforme du fonds d'aides.

II - Formation-Recherche

Dans la stratégie de développement de Magelis, la création et le développement du Campus de l'image a toujours été un axe stratégique qui répondait à un double objectif :

- Accroître le nombre d'étudiants pour répondre aux besoins des entreprises,
- Être présent en formation sur l'ensemble de nos secteurs d'activités (BD, animation, fiction, jeu vidéo, réalité virtuelle et effets visuels),

Le développement du campus a permis sa structuration, allant de la création d'une association des étudiants, à la création d'une résidence étudiante, d'un restaurant étudiant et durant les années qui viennent, l'ouverture d'un centre de documentation et de vie commune.

Avec plus de 2000 étudiants, Magelis se doit de faire vivre le campus. C'est pourquoi nous maintiendrons notre soutien actif aux écoles (accompagnement individuel et réflexion sur la mise en place de nouveaux cursus, concertation, mise en réseau des acteurs...).

Au-delà des écoles, nous poursuivrons le travail avec les jeunes professionnels (résidences jeunes diplômés...). Enfin, nous renforcerons notre travail sur la formation professionnelle nécessaire au maintien des compétences de nos techniciens

1. Soutien aux écoles et au développement de l'offre de formation

Cette année encore, le Pôle Image poursuivra son soutien actif aux écoles du campus et leur consacrera une large part de son budget de fonctionnement (1/3 des participations des collectivités). Nous maintiendrons aussi notre soutien aux écoles dans leurs relations avec leurs différents interlocuteurs locaux et nationaux (publics ou entreprises).

Nous interviendrons sur plusieurs sujets :

- Accompagnement financier de l'Enjmin, l'Emca, Creadoc et éventuellement une dernière année pour l'école 42 Angoulême.
- Soutien au développement individuel des écoles et accompagnement dans les démarches administratives auprès des Ministères, du Rectorat et d'autres structures (Reca...).

Soutien à la mise en place de nouvelles formations et notamment :

- Le cursus en gestion de production pour le cinéma d'animation, parcours écoproduction porté par le LISA,
- Le lancement du Master international de l'Enjmin,
- La formation dessin, portée par l'école Émile Cohl,
- La création de deux nouvelles formations au sein du conservatoire de GrandAngoulême : musique à l'image et jeu devant la caméra.

- Participation aux conseils d'administration de l'IUT et du lycée Guez de Balzac.
- Suivi du projet de constitution d'un centre de documentation commun aux écoles de l'image.

Magelis restera actif pour la mise en place du schéma départemental sur l'enseignement supérieur.

Enfin, Magelis poursuivra son travail de prospection en vue de la création ou de l'installation de nouvelles formations complémentaires aux formations existantes.

2. La formation professionnelle

Compte tenu de la situation économique plus difficile rendant plus disponibles les professionnels, le Pôle Image travaillera sur le renforcement de la formation professionnelle sur le territoire en s'appuyant sur le réseau local des écoles et des entreprises privées du territoire. La formation professionnelle est, à la fois un enjeu individuel pour les salariés des studios et les auteurs réalisateurs, et un enjeu collectif au cœur de la politique de ressources humaines des entreprises pour lesquelles la formation est un levier de développement et de compétitivité dans un environnement national et international très concurrentiel.

Pour le Pôle Image, il s'agira de partager avec ses partenaires institutionnels (Afdas, Pôle Emploi, Conseil Régional, Alca, CPNEF Audiovisuel) une analyse sur les emplois et les compétences en évolution sur le territoire et élaborer des réponses collectives pour les entreprises qui passera par :

- L'organisation de la concertation avec les studios pour définir les besoins en formation des salariés,
- L'organisation des réunions d'information en partenariat avec l'Afdas et l'Alca sur l'accès à la formation et avec Pôle Emploi sur les questions liées au régime de l'intermittence.

C'est dans ce cadre que Magelis s'est investi dans le programme « Avenue » sur la formation professionnelle (Enjmin) en partenariat avec quatre autres écoles internationales : Polytechnico à Turin, Visuals à Viborg, Stichting Breda University of Applied Sciences à Breda, Dun Laoghaire Institute of Art Design & Technology à Dublin.

Enfin, en accord avec les directeurs d'écoles et les studios, Magelis proposera une ou deux conférences/ateliers sur des points techniques très précis.

3. Amélioration des conditions de vie des étudiants et soutien à l'animation de la vie étudiante.

Créer un sentiment d'appartenance à un campus n'est pas chose aisée, mais la diversité juridique des écoles de Magelis rend cette tâche encore plus ardue. Pourtant la reconnaissance d'un campus passe par cette appropriation des étudiants, et ainsi créé ce sentiment d'appartenance. C'est pourquoi l'animation de notre campus est primordiale.

Par ailleurs, le bilan de la condition étudiante met en évidence des difficultés économiques, sociales et psychologiques nécessitant des réponses locales.

Nous poursuivrons notre travail avec l'association des étudiants de l'image. Cette association est nécessaire pour les activités mises en place notamment avec les ateliers hebdomadaires de théâtre, yoga, ou encore les pratiques sportives gérées et la mise à disposition par la ville d'Angoulême de créneaux horaires pour la pratique du volley, basket, foot... (Léonide Lacroix).

Par ailleurs, Magelis continue de soutenir les étudiants face à leurs difficultés sociales et psychologiques :

- L'action de l'association Magelis Solidarité se poursuivra. Elle permet à une trentaine d'étudiants de bénéficier d'une bourse finançant une partie de leurs frais de scolarité. Il est possible cette année que, face aux difficultés économiques des entreprises, le budget global soit en baisse.
- Nous maintiendrons dans nos locaux les permanences psychologiques à destination des étudiants. Face à la montée de la demande, nous avons accru le nombre de créneaux horaires en accord avec le psychologue clinicien. Nous avons obtenu, à nouveau, pour l'année scolaire 2024/2025, une subvention du CROUS (au travers de la CVEC) couvrant quasiment l'ensemble de ces permanences.

Concernant l'épicerie solidaire, nous continuerons à fournir gratuitement le local au SCCUC et nous leur avons cédé notre véhicule permettant l'approvisionnement de l'épicerie en denrées alimentaires. En revanche, Magelis n'effectue plus de permanences le mardi, l'épicerie étant intégralement gérée par le SCCUC.

Enfin, nous réfléchissons à la création d'une journée dédiée aux étudiants en partenariat avec nos écoles et qui pourraient être intégrée dans les plannings 2025/2026 (1^{er} trimestre). Il s'agirait d'une journée avec plusieurs intervenants sur des sujets d'avenir.

4. Mutualisations et mise en réseau des acteurs de la formation avec l'ensemble de l'écosystème image

Une partie importante du travail de Magelis est la mise en réseau, entre écoles, entre entreprises mais aussi entre écoles/entreprises/associations. C'est dans cette mise en réseau que Magelis puise la richesse de son offre et la solidité de son organisation, et c'est un de nos avantages concurrentiels par rapport aux autres territoires.

À ce titre, plusieurs actions seront menées en 2025 :

- Animation de la conférence des directeurs d'écoles,
- Mutualisation des cours, notamment de cours mutualisés de Français langue étrangère (étudiants, salariés, auteurs), qui sera un avantage pour le développement international du campus.
- Mutualisation d'intervenants. L'objectif est de partager des intervenants entre écoles, notamment les frais de déplacement pour les intervenants étrangers, ou les frais d'intervention pour des professionnels reconnus.
- Organisation des portes ouvertes communes.
- Partenariat avec le Festival International du Film Court d'Angoulême (FIFCA).
- Soutien à la collaboration inter-écoles, sur des workshops communs ou des collaborations pédagogiques.
- Lancement d'une journée pédagogique inter-écoles.
- Maintien des bourses de résidences en partenariat avec la Maison des Auteurs, l'Eesi, l'Emca et le Pôle Image. L'objectif est d'offrir un soutien spécifique pendant une durée de 12 mois à un jeune diplômé talentueux afin d'accompagner ses débuts d'activité.

Toujours dans le cadre de cette mise en réseau, nous interviendrons pour créer des liens entre entreprises, écoles et laboratoires de recherche. L'objectif est de coordonner les efforts de recherche entre laboratoires et entreprises :

- Cofinancement et suivi du projet de thèse Cifre.
- Réponse à des appels à projet recherche régionaux et nationaux.
- Mise en relation entre chercheurs et entreprises.
- Participation au réseau régional de recherche Nouvelle-Aquitaine en BD (3RBD).
- Participation financière du Pôle Image à d'autres projets de recherche réunissant des universitaires et des entreprises locales.

5. L'international

La notoriété de Magelis étant toujours plus importante, il nous paraît important de positionner nos écoles dans un axe plus international avec plusieurs objectifs :

- Avoir plus d'étudiants internationaux (grâce notamment au Master international de l'Enjmin).
- Multiplier les accords de partenariat inter-écoles et internationaux (échange enseignants, pédagogies partagées).
- Mettre en place un catalogue des échanges existants et des échanges envisagés.
- Profiter du projet « Avenue » pour organiser des rencontres inter-écoles.
- Remettre en place les partenariats multiples avec le Québec/Canada.
- Prospecter pour une éventuelle installation d'une école étrangère sur notre territoire (type Human Academy).

III – STRATEGIE MARKETING & COMMUNICATION

A- AXES DE COMMUNICATION

Le plan de communication 2024 tel qu'annoncé dans les orientations budgétaires a été suivi et Magelis a développé sa visibilité dans les médias et consolidé ses relations avec les protagonistes de l'image, tant sur le territoire qu'à l'extérieur dans les différentes filières.

La concurrence s'exacerbe néanmoins et partout en France, les régions et de grandes métropoles à l'instar de Marseille, Lille, Montpellier, Nantes, Rennes et Annecy, investissent pour développer leurs écosystèmes et attirer les talents. La filière de l'animation notamment attise les convoitises, alors que la conjoncture mondiale reste atone, sous l'effet de l'annulation de nombreuses productions de la part des grandes plateformes SVOD.

Pour un écosystème comme Magelis, la menace est sérieuse, même s'il bénéficie d'atouts qui lui confèrent une compétitivité indéniable : le soutien du Département de la Charente pour les aides à la production qui restent à un niveau majeur en France même si elles seront légèrement baissées en 2025, de l'agglomération de GrandAngoulême pour sa dynamique sur le développement économique, de la ville d'Angoulême pour sa notoriété dans la bande dessinée, de la Région Nouvelle-Aquitaine pour son attractivité naturelle « Sud-Ouest » et ses aides à la production.

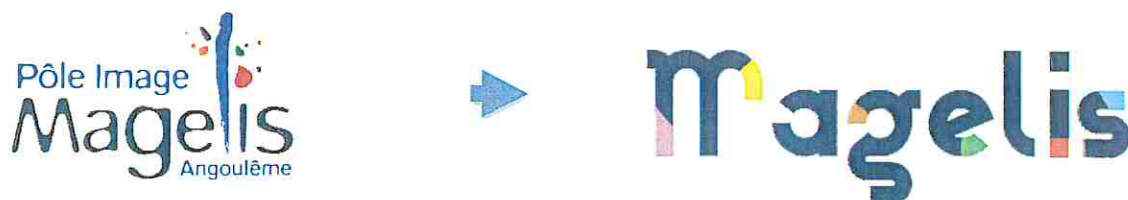
C'est sur cette combinaison que continue à s'appuyer la communication de Magelis, autour de l'attractivité du « territoire Magelis, là où les talents s'épanouissent, là où les projets se réalisent ». A noter que nous nous ferons plus discrets en 2025 sur le troisième item qui faisait partie du triptyque « Là où les entreprises prospèrent ».

Ces axes se déclinent en fonction des filières professionnelles et des cibles, toutes n'étant pas confrontées aux mêmes problématiques locales ou nationales, voire internationales. Il s'agit de consolider et développer l'écosystème dans sa globalité en déclinant des messages en fonction des cibles prioritaires pour chaque filière, chefs d'entreprises, entrepreneurs, techniciens et talents de l'image.

C'est dans ce contexte tendu où il est difficile de développer des narratifs positifs, que nous souhaitons impulser une nouvelle dynamique avec un nouveau logo pour Magelis...

- plus contemporain (choix de la typo),
- plus expressif de la nature du SMPI (évocation d'engrenages),
- plus visible dans son usage notamment en petit format par nos partenaires
- et toujours évocateur de la diversité des talents de l'image (jeu de couleurs).

Cette nouveauté permet de faire passer l'idée que dans le contexte économique actuel, Magelis se projette dans l'avenir et reste déterminé pour soutenir tous les acteurs de l'image implantés en Charente. « Là où se dessine le futur ».



C'est avec cette nouvelle identité que Magelis postulera à l'appel à projets France 2030 pour les pôles territoriaux d'industries culturelles et créatives qui devrait être publié en 2025.

B- CIBLES DE COMMUNICATION

Les cibles de Magelis sont multiples, entre chefs d'entreprises, producteurs, entrepreneurs, techniciens et talents de l'image. En 2025, il conviendra de poursuivre nos actions initiées fin 2023 auprès de la cible des journalistes des grands médias nationaux, notamment économiques, culturels et d'information générale.

Pour les **journalistes**, le discours se concentre sur la réussite de Magelis, la constitution en plus de 25 ans d'un pôle éminent en France et en Europe dédié aux ICC intégrant un campus, ainsi que sur son ambition de se renforcer sur le plan de l'innovation.

Pour les **professionnels**, il convient de continuer à « vendre » la destination dans son ensemble « emploi + vie sociale + vie culturelle », en insistant sur les leviers qui concernent le mieux chacune des filières.

Sur le plan local, pour accompagner nos efforts de communication sur l'attractivité, il est indispensable de maintenir à un haut niveau notre travail avec les autres institutions locales et régionales, également impliquées dans la promotion du territoire :

- Participation au travail sur le label **Unesco d'Angoulême** comme ville créative, ce qui entretient aussi des perspectives à l'international au sein du réseau ;
- Opérations de promotion communes avec la technopole **Eurekatech** sur certains marchés-clés notamment le jeu vidéo et la réalité virtuelle pour le patrimoine ;
- Concertation avec l'agglomération de **GrandAngoulême** pour mener les opérations de relations presse avec l'agence Oxygen ;
- Participation aux initiatives de la Maison de la Nouvelle-Aquitaine à Paris ;
- Collaboration avec le département de la **Charente** pour promouvoir le territoire.

C- STRATEGIE DES MOYENS

Les moyens mis en œuvre combinent à la fois la promotion du SMPI MAGELIS (institutionnel), celle du Campus de l'image et celle des protagonistes des différentes filières selon une déclinaison adaptée.

C-1. Sur le plan institutionnel

Magelis décline sa communication tant au plan local que national et international, entre médias grand public et professionnels. Il conviendra en 2025 de décliner progressivement la nouvelle identité graphique sur l'ensemble de nos supports de communication.

Sur le plan local :

- Relations avec les médias locaux et animation des réseaux sociaux notamment Facebook gérées directement par les équipes de communication de Magelis ;
- Renouveau des **afterworks** mensuels ouverts à tous les talents du Pôle Image qui fonctionnent plutôt bien avec une centaine de convives ;
- De l'événementiel avec la désormais traditionnelle journée organisée début juillet **Magelis en fête** que nous souhaitons enrichir cette année ;
- Emission mensuelle *Carrefour des images* sur **RCF Charente** ;
- Partenariat avec le **SA XV** ;
- Soutien sous diverses formes aux acteurs de l'image [subventions, marketing, coopérations...].

Sur le plan national :

- Les relations presse constitueront toujours en 2025 un axe de travail majeur sur lequel va se mobiliser le service communication. Nous avons sélectionné en 2023 une agence de relations presse au réseau national, Oxygen, avec laquelle nous multiplions les sollicitations auprès des grands médias nationaux politiques et économiques. Les résultats en 2024 sont très encourageants, avec des reportages obtenus sur Studyrama, NewsTank, France Info Tv, TF1, M6, TV5 Monde, Radio Classique... Pour chacun, nous devons faire preuve de réactivité pour leur proposer des reportages clés en main au sein de l'écosystème.

- Organisation d'une cérémonie de vœux à Paris début janvier au siège de Pernod-Ricard ;
- Publication du rapport d'activité de Magelis ;
- Internet et les réseaux sociaux contribuent à la viralité que nous recherchons. Notre audience augmente régulièrement, de l'ordre de 10% par an sur chacune des plateformes. Ils sont des outils essentiels à l'attractivité du territoire par le relai que nous pouvons faire de toute l'actualité qui s'y déroule.

Sur le plan international :

- Extension de notre partenariat avec l'association européenne Cartoon pour renforcer notre visibilité sur tous ses événements à Bordeaux, Toulouse, Marseille, Bruxelles et Madrid ;
- Relations publiques dans le cadre de partenariats que nous développons avec des institutions à l'étranger (Europe, Québec...) en prévision de l'AAP France 2030.

C-2. Pour le campus image

Une communication spécifique est orchestrée pour le campus dans une approche collective visant à valoriser le territoire auprès des étudiants extérieurs et de leurs parents.

- Les réseaux sociaux sont au cœur du dispositif de Magelis pour travailler la notoriété du campus, notamment Instagram qui est une plateforme appréciée des étudiants et qui permet de valoriser le territoire à l'aide de photos et de vidéos.
- Nous cherchons, en concertation avec les écoles, une alternative à notre présence sur les salons qui se révèlent peu productifs ces derniers temps...
 - Réalisation de visites virtuelles des écoles
 - Achats de mots clés sur les moteurs de recherche

Le service communication va coordonner en 2025 les opérations de communication du campus qui étaient jusqu'à maintenant pilotées par la Direction de la Formation et de la recherche (marchés de créateurs, POC...).

D- STRATEGIE DE COMMUNICATION PAR FILIERE

D-1. Edition : talents de l'image, collectifs d'auteurs et éditeurs

Cette filière est fragile et rencontre de graves difficultés pour se financer. Le soutien de Magelis, en complément des autres institutions locales, contribue à sa vitalité.

Salons et festivals :

- Stands au Festival International de la bande dessinée d'Angoulême fin janvier : stands de collectifs d'auteurs et d'éditeurs au Pavillon Nouveau Monde place New York, Pavillon jeunes Talents avec les écoles du Campus de l'image au Cnam-Enjmin, Pavillon Jeunesse aux Chais Magelis, participation à un lieu ouvert au public en centre-ville en lien avec CapBD, accueil du Future Off aux Ateliers...
- Stand collectif à Quai des Bulles en octobre à Saint-Malo ou BD Boum à Blois en novembre (au choix des collectifs).

Evènements grand public :

- Village des talents lors de Magelis en fête ;
- Marché de Noël de la création indépendante en décembre et possiblement au printemps ;
- Soutien au salon Drôles de livres organisé par l'association Mauvaises graines ;
- Soutien aux Rencontres Internationales de la Bande Dessinée organisées par la Cité BDI.

Subvention des associations et collectifs d'artistes pour aider à la publication d'ouvrages, en lien avec les services de l'ALCA et de la Maison des Auteurs.

D-2. Animation : producteurs de longs métrages et de séries pour la télévision

Ne sachant pas quand la dynamique de recrutement va reprendre dans les studios d'animation, les efforts continueront à porter cette année sur les producteurs, afin de les rassurer par rapport à leur implantation à Angoulême, sans pour autant négliger les talents présents sur le territoire qui doivent aussi être confortés.

Salons et festivals :

- Partenariat avec le Cartoon Movie en mars à Bordeaux où se rassemblent plus de 800 professionnels européens du film d'animation, prétexte à une forte promotion de l'écosystème Magelis en lien avec la Région Nouvelle-Aquitaine et Bordeaux Métropole ;
- Cartoon Next à Marseille en avril ;
- Stand réceptif au Mifa en juin à Annecy pour le Festival du film d'animation où se rassemblent les professionnels du monde entier ;
- Promotion sur le Cartoon Forum en septembre à Toulouse, événement européen phare dédié aux programmes d'animation pour la télévision ;
- Cartoon Springboard en octobre à Madrid ;
- Cartoon Business en novembre à Bruxelles.

Production événementielle :

- Production de la 4ème édition de la Fête de l'Anim' en octobre proposant conférences, projections et avant-premières au public charentais (adultes, enfants, étudiants de l'image et professionnels de l'animation), une journée réservée aux professionnels « One Shot » et des projections pour les centres de loisirs.
- Renouveau des RADI-RAF en novembre qui ont encore confirmé en 2024, avec près de 450 participants, leur intérêt pour les professionnels de la filière de l'animation française. L'événement bénéficie du soutien de partenaires institutionnels de premier plan : CNC, AnimFrance, Ficam, Afdas, CPNEF, Audiens.
- Renouveau de la résidence Animation3 avec nos partenaires Wallimages et le Film Fund Luxembourg.
- Tout au long de l'année, des avant-premières des productions d'animations réalisées à Angoulême, « Journées des Héros », pourront être organisées le mercredi pour les centres de loisirs en fonction des sorties.

Production audiovisuelle :

- Au fil des productions qui s'achèveront en 2025 dans les studios charentais, nous enrichirons la série d'interviews vidéo des réalisateurs de films et de séries d'animation, puis les mettrons en ligne sur nos réseaux sociaux au moment de la diffusion des œuvres.

Sur internet :

- Notre présence sur les réseaux sociaux sera maintenue, sans être accentuée :
 - Facebook sur les pages Animation Angoulême (3 800 membres) et Je travaille dans l'animation et le jeu vidéo (+10 000 membres) ;
 - LinkedIn.

En édition et presse :

- Pages de publicité dans la presse professionnelle (Blink Blank, Ecran Total et Le Film Français).

D-3. Jeu vidéo : créateurs et producteurs indépendants

Nous poursuivons notre partenariat avec l'association néo-aquitaine SO.Games pour valoriser notre écosystème de créateurs de jeux vidéo et attirer de nouveaux studios.

Salons et festivals :

- Participation à la Game Connection Paris en novembre ou à la Gamescom à Cologne en août avec un pavillon « SO GAMES / MAGELIS / REGION NOUVELLE-AQUITAINE ».
- Participation en partenariat avec Bordeaux Métropole à un business-tour international ;
- Soutien au festival Spawn organisé par le Cnam-Enjmin à Angoulême en avril.

Production événementielle :

- Renouveau de la Game Conf, journée professionnelle de colloque dédiée à l'entrepreneuriat dans la filière indépendante, à laquelle le CNC est associé ;
- Renouveau de la Game Invest, journée de rencontre avec des investisseurs ;
- A noter que la Game Cup disparaît en 2025, suite à la vente de KissKiss BankBank par la banque Postale (partenaire principal) à Ulule ;
- Organisation d'afterworks Game dev talks pour la communauté des talents du jeu vidéo avec l'association SO.Games.

D-4. Films et fictions : producteurs et réalisateurs

Notre objectif est de développer la notoriété de la Charente comme terre de tournage et terre de postproduction, notamment en valorisant les nombreux studios de son qui se sont développés sur le territoire.

Salons et festivals :

- Présence sur le stand de l'ALCA au Salon des Tournages qui se tient à Paris en février. Il est visité par de nombreux directeurs de production et régisseurs ;
- Soutien au Festival du film court d'Angoulême ;
- Organisation d'un déjeuner des producteurs à l'occasion du Festival du film francophone d'Angoulême en lien avec le Département ;
- Opération de relations publiques au Festival de la fiction de La Rochelle en septembre, en partenariat avec Transpa.

Production audiovisuelle :

- Interviews des réalisateurs avec leurs producteurs lors du tournage en Charente et publication sur nos réseaux sociaux lors de la diffusion du film ou de la fiction.

Edition et presse :

- Pages de publicité dans la presse professionnelle, en particulier Ecran Total et Le Film Français.

D-5. Image numérique : producteurs et dirigeants de studios, créateurs

Cette filière englobe tous les développements audiovisuels innovants, notamment les effets visuels et la réalité virtuelle. Il s'agit d'une filière émergente avec un nombre encore limité d'acteurs en France et très concentrés en région parisienne. L'impact économique sur le territoire de nos actions n'est pas encore satisfaisant mais cette filière est stratégique en vue de l'AAP Pôles territoriaux.

Salons et festivals :

- Soutien au festival Courant3D qui se tient en octobre et propose au public Charentais de nombreuses créations en réalité virtuelle, 3D ou réalisées avec intelligence artificielle ;
- Participation à des salons spécialisés à définir avec la technopole Eurekatech en fonction des demandes des entreprises et des opportunités.

Production évènementielle :

- Renouveau d'Immersivity fin mars, avec toujours le soutien du CNC (Centre national du cinéma), de l'association des producteurs numériques Pxn, du cluster aquitain CATS et de la revue professionnelle Le Film Français.
- Renouveau de la résidence XR Creative initiée en 2023 avec le Cnam-Enjmin.

IV- URBANISME / BATIMENTS

Le Pôle Image Magelis met à disposition un patrimoine immobilier dédié aux acteurs de l'Image. Les locaux doivent leur permettre d'exercer leurs activités et de développer leurs structures dans des conditions optimales.

1. **Maintenance et entretien** : Par le biais de marchés de prestations et services, le Pôle Image gère la plupart des prestations de maintenance, vérifications et dépannages de ces bâtiments et terrains pour faciliter l'exploitation des locaux occupés.
2. **Aménagement du parc immobilier existant** : Des aménagements sont réalisés en maîtrise d'œuvre interne pour permettre l'évolution des locaux, s'adapter à des besoins nouveaux ou rafraîchir des espaces occupés. Ces travaux sont réalisés par l'intermédiaire de marchés de travaux à bons de commandes ou par des consultations distinctes.
3. **Plan pluriannuel d'investissement** : Des projets plus structurants de réhabilitation, de construction et d'aménagement sont portés par Magelis. Ils font l'objet de programmations spécifiques pour répondre aux nouveaux besoins et au développement du Pôle Image. La conception et la réalisation des travaux sont menées avec des équipes de maîtrises d'œuvres externes.

Orientations sur 2025 des opérations engagées

Le projet commun entre le Pôle Image et la Ville d'Angoulême au sein du quartier de l'Image, à proximité de l'École européenne Supérieure de l'Image (EESI) se poursuivra en 2025.

- En lien avec la réhabilitation des locaux existants de l'EESI, portée par la Ville d'Angoulême, les travaux de curage, de confortements de la berge et des bâtiments existants s'achèveront puis les études d'aménagement du centre de documentation commun et d'un pôle de vie étudiante reprendront avec notamment le dépôt d'un permis de construire.
Les structures des bâtiments existants (L et M), situées au cœur du campus, entre la passerelle et le barrage du Nil, seront conservées pour aménager un équipement de 370 m² qui intégrera une extension s'étendant sur les vestiges d'une ancienne roue à eau.
Cette surface complémentaire sera rendue possible par la démolition des bâtiments J et O, implantés sur la même zone de projet.
La bibliothèque actuelle de l'EESI y sera transférée pour libérer des surfaces dédiées à d'autres activités. Elle servira de support du centre de documentation avec des espaces de documentation, de consultation, de travail en petits groupes, et des installations pour les projections.
Le pôle de vie étudiante comprendra une salle polyvalente, un bureau pour l'association des étudiants, un espace santé, des installations de micro-restauration et de mobilité.
Les abords seront valorisés par un parcours et des aménagements paysagers sur 2000 m². Des cheminements faciliteront l'accès à l'équipement qui offrira de larges vues sur la Charente.
- De l'autre côté de la rue, sur les parcelles aux 111-117 rue de Bordeaux, un seul immeuble accueillera des espaces supplémentaires pour l'EESI et des locaux pour d'autres acteurs de l'Image. La maison bourgeoise Laubenheimer, qualifiée de « remarquable » au titre du patrimoine bâti à préserver, fera partie intégrante de l'immeuble et sera restaurée pour lui redonner son caractère extérieur original.
L'extension de l'EESI accueillera les pôles d'enseignement suivants sur 1300 m² de surface utile :
 - Pôle édition, dessin, bande dessinée,
 - Plateaux étudiants et pôle théorie,
 - Espaces communs et de convivialité,
 - Galerie d'essai.

Avec les circulations et locaux techniques nécessaires, la surface totale dédiée à l'EESI sera d'environ 1700 m², répartie sur trois niveaux. Les autres espaces du bâtiment comprendront quatre plateaux libres de 280 m² à 510 m², pour une surface totale de 2000 m² et un hall commun desservant les différents locaux. L'établissement pourra recevoir un effectif courant de 300 personnes. Le bâtiment adoptera une disposition en strates urbaines alignées parallèlement à la rue de Bordeaux, s'adossant au Vaisseau Moebius. Des circulations extérieures permettront la liaison entre la rue de Bordeaux et l'avenue de Cognac par des cheminements et terrasses.

Les études de conception et en particulier de traitement des remparts existants seront menées en 2025.

Parallèlement à ces opérations, l'aménagement du parc de la maison Laubenheimer sera engagé dans les prochaines années pour proposer une liaison piétonne entre la rue de Bordeaux et l'avenue de Cognac, à la livraison de l'immeuble.

Pour conserver la cohérence globale du projet, les études de maîtrise d'œuvre des 5 opérations de ce projet commun sont réalisées par une même équipe. Elles s'organisent néanmoins de manière distincte entre les opérations de réhabilitation (opérations 1 et 4), étroitement liées, et les opérations de construction neuve (opérations 2, 3 et 5), qui s'organisent au sein d'un même équipement.

A proximité de ce projet, aux 164/170 rue de Bordeaux, la phase de curage et de déconstruction s'achèvera en début d'année 2025. Les études de maîtrise d'œuvre pourront ainsi intégrer les caractéristiques précises des structures conservées.

Le projet prévoit la réhabilitation des immeubles existants donnant rue de Bordeaux sur 3 étages pour accueillir des nouvelles formations de niveaux Licence et Master pour le CNAM ENJMIN, sur une surface utile de 1060m².

Sur la partie arrière, une construction neuve permettra d'aménager 486 m² sur 2 niveaux pour le siège du Pôle Image Magelis et ainsi rassembler ses locaux sur un même site. Un plateau libre de 232m² sera également prévu pour y accueillir un acteur de l'image.

Le caractère patrimonial des bâtiments existants est conservé rue de Bordeaux et la construction neuve est défini en cohérence avec l'immeuble des Ateliers Magelis. L'instruction du permis de construire déposée en 2024 s'achèvera au 1^{er} trimestre 2025 et permettra ensuite le démarrage du diagnostic d'archéologie préventive puis des travaux après consultations des entreprises, avec un objectif de mise à disposition des locaux début 2027.

Aux abords de la résidence L'Auberge espagnole qui compte 63 logements et pour répondre à la demande croissante de logements, le Pôle Image engage l'opération d'aménagement d'une nouvelle résidence étudiante sur un îlot de parcelles composé d'immeubles de faubourg et de jardins.

Le projet permettra de mettre à disposition d'un futur gestionnaire 73 logements d'environ 19m², pour une surface de planchers de 2350m². L'alignement des immeubles sera conservé rue de la Charente et la façade principale viendra urbaniser la rue des Papetiers. Les immeubles repérés « intéressants » au titre du patrimoine architectural seront conservés et les bâtiments réhabilités ou construits répondront aux exigences de prévention des risques d'inondation.

Le projet propose de densifier les constructions pour limiter les emprises au sol et pour offrir aux étudiants un cœur d'îlot plus ouvert, végétalisé, en connexion avec les jardins avoisinants.

Comme sur l'ensemble des opérations de réhabilitation, la restructuration permettra également la mise en œuvre d'une démarche de réemploi des matériaux du site.

Les études de maîtrise d'œuvre se poursuivront en 2025 avec notamment pour objectif de lancer les consultations de travaux à partir du 2^{ème} semestre de l'année.

Parallèlement et en lien avec la gestion du patrimoine ou les opérations immobilières, le Pôle Image poursuivra ses actions de **développement durable et de transition écologique**.

Les interventions d'aménagement s'inscrivent toujours dans une volonté de gestion responsable des ressources et d'intégration des principes du développement durable.

La participation aux actions portées par la BoCAJ en 2024 a permis de préciser les sources de réduction des consommations énergétiques et d'amélioration du confort dans les espaces occupés par des acteurs de l'Image, tout en proposant des locaux performants, durables et écologiques.

La spécificité des activités propres à production d'images animées est prise en considération dans les aménagements des acteurs de l'image. Le Pôle Image veillera à concevoir des ouvrages dans lesquels la relation entre le bâtiment et les usages est harmonieuse pour améliorer les performances dans une approche globale et humaine.

En matière d'**urbanisme** et de **gestion foncière**, le Pôle Image Magelis poursuivra sa contribution aux programmes de réinvestissement urbain dans le secteur de la gare, de l'Houmeau, des rives de la Charente par ses opérations d'aménagement, en lien étroit avec les autres Collectivités, pilotes de projets.

Il participera aux études engagées sur les espaces publics, en particulier au carrefour Barouilhet et sur la rue de Bordeaux.

Enfin, il restera attentif aux opportunités d'acquisition de biens dans le quartier pour conserver une réserve foncière adaptée au développement du campus de l'Image.

V - LES CONSEQUENCES FINANCIERES

A. Le fonctionnement

L'exercice 2024, tout comme l'exercice précédent, s'est déroulé dans un contexte particulier : une inflation moins forte mais tout de même supérieure à celle des exercices antérieurs, une charge liée aux fluides qui demeure très significative. Pour Magelis l'augmentation sur le poste énergie s'élève en 2024 à environ 9 % (après deux exercices qui ont subi une augmentation supérieure à 50%). Elle est néanmoins peu impactante dans la mesure où elle concerne en grande partie des bâtiments loués ou mis à disposition et pour lesquels des charges d'occupation sont versées par les locataires.

Dans cet environnement qui reste compliqué, il s'est avéré nécessaire de poursuivre une maîtrise des dépenses courantes (sur le coût des événements mis en place, sur les subventions). Par ailleurs de nouvelles recettes ont été recherchées grâce à des partenariats permettant d'assurer le financement de certaines actions. Certaines dépenses, notamment sur les charges de personnel, sont réduites du fait d'un départ avec un remplacement en cours. Enfin, Magelis a été informé mi-décembre du versement par l'Etat d'une indemnité filet sécurité par l'Etat d'un montant de 80 K€. Ainsi l'exercice 2024 se clôture avec un résultat d'exécution d'environ 150K€.

Ce résultat permet de conforter l'excédent antérieur reporté, qui permet, combiné à des participations statutaires maintenues à un montant global de 3 M€ pour la sixième année consécutive, de construire un budget primitif intégrant le renouvellement des événements d'ores et déjà initiés ainsi que de nouvelles actions. L'étude relative à la création d'un consortium sera achevée afin de répondre à l'appel à projets France 2030 sur les Pôles territoriaux d'industries culturelles et créatives.

Enfin, les charges financières seront légèrement en diminution et prévues à hauteur de 195 K€.

B. L'investissement

Les budgets votés depuis 2020 ont été construits de sorte à permettre de reconstituer un excédent de nature à assurer le financement du plan pluriannuel d'investissement présenté et validé sans augmentation trop importante des participations. Ainsi la section d'investissement repose sur un excédent reporté en hausse et un niveau de participations statutaires maintenu à 3 M€.

Le niveau de consommation des crédits sur 2024 a été assez bas, peu d'opérations votées en AP/CP étant entrées en phase opérationnelle sur cet exercice (uniquement la réhabilitation du 164 rue de Bordeaux). L'exercice 2024 s'est clôturé avec un excédent d'environ 1,07 M€.

En ce qui concerne les opérations menées en partenariat avec la Ville d'Angoulême, la phase de conception se poursuit (cabinet BLP). Sur les opérations Bâtiment Eesi, 111-117 rue de Bordeaux et Laubenheimer, la phase PRO va être validée. Pour le Centre de documentation : l'Avant-Projet Sommaire va débiter.

Sur l'opération d'aménagement des locaux au 164 rue de Bordeaux (ateliers) la phase d'étude est achevée. La maîtrise d'œuvre a été attribuée au cabinet Genaud. Le projet est en phase Avant-Projet Définitif.

La phase d'étude est également achevée pour l'opération d'extension de la résidence étudiante. La consultation de maîtrise d'œuvre a abouti à l'attribution du marché au cabinet angoumois Greenwich 0.0.13 et l'Avant-Projet Sommaire va être validé.

Il est rappelé que la recherche de financements menée a d'ores et déjà abouti à la validation de deux dossiers Fonds friches : pour la réhabilitation du 164 rue de Bordeaux d'une part (199 000 euros) et la réalisation du centre de documentation d'autre part (100 000 euros). Un dossier Fonds vert a été déposé pour le financement de la résidence étudiante : une subvention de 1M€ est sollicitée. Magelis a par ailleurs de nouveau déposé un dossier pour l'aménagement des locaux à destination de l'Eesi dans le cadre de l'appel à projets global 2025 DETR/FNADT/DSIL.

A côté de ces opérations structurantes, sont poursuivis les travaux sur le patrimoine immobilier.

En ce qui concerne, l'annuité des emprunts, il est à noter que l'inscription à prévoir pour le remboursement de la dette en capital, 670 K€, est stable par rapport à 2024.

Le Bureau réuni le 19 novembre a reconduit la stratégie de financement des investissements envisagés avec un lissage du montant global des participations afin d'éviter les hausses difficiles à intégrer dans les budgets des collectivités partenaires. Le montant des participations statutaires en investissement devait être porté à 4,5M€ à compter de 2024. Il avait été maintenu à 3M€ et il est proposé qu'il soit maintenu au niveau de 2024, soit 3M€ et tenir ainsi compte du glissement des opérations réelles de construction sur les années 2025/2028. Lors du dernier comité syndical, seule l'année 2025 a été validée. Des discussions sur un possible report ou annulation d'une opération se feront courant 1^{er} trimestre 2025.

Monsieur le Président propose de revenir sur le PPI lors d'un prochain Bureau syndical pour ramener les participations à 3M€ en investissement grâce à un décalage dans le lancement effectif des travaux.

Monsieur Philippe BOUTY demande combien d'heures de tournage ont été réalisées.

Monsieur le Président indique qu'il en a eu 180 jours en 2024 contre une centaine les années précédentes.

Monsieur Philippe BOUTY souhaite savoir si on connaît le nombre par territoire.

Monsieur Frédéric CROS répond que c'est de manière globale.

Monsieur Gérard DESAPHY souhaite que Magelis travaille en partenariat avec GrandAngoulême à l'international sur les aspects créatifs et culturels et notamment avec le Mexique. Il souhaite également que Magelis s'associe aux activités de Ville Créative de la ville d'Angoulême sur l'IA notamment (Cannes).

Monsieur Frédéric informe que dans le cadre des villes créatives Magelis va accueillir une autrice de Slovénie en mai prochain.

Monsieur Gérard DESAPHY propose de remettre une plaquette sur les formations proposées aux étudiants des villes avec lesquelles Angoulême collabore.

Concernant la mise en place de nouvelles formations, Monsieur Gilbert PIERRE-JUSTIN demande quelle est la méthodologie et s'il y a une évaluation sur les besoins.

Monsieur Frédéric CROS indique que ces nouvelles formations répondent à un besoin : il y a une formation en gestion de production pour le Lisa, une évolution internationale du Master jeu vidéo pour l'Enjmin dont ce nouveau Master viendra s'installer dans les locaux en construction aux 168/170 rue de Bordeaux, et la volonté de développement de l'école Emile Cohl comme cela a été fait sur le site historique de Lyon.

Monsieur Gérard DESAPHY indique qu'il y a eu de très bons retours sur le Pavillon Jeunes Talents au FIBD.

Madame Martine PINVILLE indique que ce serait bien que les collectivités puissent se rencontrer pour faire le point sur le budget.

Monsieur le Président répond que ce sera l'objet du prochain Bureau syndical avec comme principe le maintien des participations en investissement à 3M€.

Délibération adoptée :Résultat du vote

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Président expose le Rapport d'Orientations Budgétaires 2025 et ouvre le débat correspondant [consigné dans le procès-verbal de séance].

A l'issue, et après en avoir débattu, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, prennent acte des orientations budgétaires pour 2025 et de la tenue des débats, ainsi que des informations figurant dans le rapport.

Délibération n° 03/2025**Bilan / Ajustement des autorisations de programme / crédits de paiement****Rapport de présentation :**

Conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Cette procédure permet de ne pas faire supporter au budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice.

Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. Les crédits de paiement correspondent aux prévisions annuelles du budget.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement. La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Les autorisations de programme peuvent être votées à chaque étape de la procédure budgétaire même si elles n'ont pas été présentées lors du débat d'orientations budgétaires.

Les crédits de paiement non utilisés une année devront être repris l'année suivante par délibération au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP.

Toute autre modification de ces AP/CP se fera aussi par délibération.

Ainsi, par délibération du comité syndical, huit autorisations de programme ont été créées, dont le bilan après ajustement [délibération n° 09/2023 du 15 mars 2023] est le suivant :

N° Op.	Libellé opération	AP	CP 2018/2023	CP 2024	CP 2024 réalisés	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
0903	164 rue de Bordeaux	4 450 000	41313	600 000	260 713	1 500 000	2 100 000	208 687	
1501	Ilôt 111/117 rue de Bordeaux	5 900 000	294 481	415 000	112 150	460 000	3 200 000	1 530 519	
1701	Centre de doc.	2 300 000	74 067	500 000	362 664	220 000	1 000 000	505 933	
1702	49 bd Besson Bey	3 735 977	3 572 432	163 545	10 601				
1703	Studios Paradis	2 000 000	205 033					1 000 000	794 967
1801	Bâtiment Eesi	5 250 000	175 391	360 000	89 565	520 000	2 900 000	1 294 609	
2001	Laubenheimer	400 000	50 229	30 000	16 616	35 000	190 000	94 771	
2102	Extension RE	8 470 000	17 533	300 000	131 195	435 000	4 200 000	2 700 000	817 467
		32 505 977	4 430 478	2 368 545	983 504	3 170 000	13 590 000	7 334 519	1 612 434

Il est proposé au comité syndical de se prononcer sur la modification des AP/CP et d'approuver l'ajustement proposé :

N° Op.	Libellé opération	AP	CP 2018/2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
0903	164 rue de Bordeaux	4 450 000	302 026	1 500 000	2 100 000	547 974	
1501	Ilôt 111/117 rue de Bordeaux	5 900 000	406 631	460 000	3 200 000	1 833 369	
1701	Centre de doc.	2 300 000	436 731	220 000	1 000 000	643 269	
1702	49 bd Besson Bey	3 583 032,31	3 583 032				
1703	Studios Paradis	2 000 000	205 033			1 000 000	794 967
1801	Bâtiment Eesi	5 250 000	264 956	520 000	2 900 000	1 565 044	
2001	Laubenheimer	400 000	66 846	35 000	190 000	108 154	
2102	Extension RE	8 470 000	148 728	435 000	4 200 000	2 700 000	986 272
		32 353 032	5 413 983	3 170 000	13 590 000	8 397 810	1 781 239

Délibération adoptée :

Résultat du vote

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuvent l'ajustement des AP/CP tel qu'exposé,
- autorisent Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier le procès-verbal du Comité Syndical du 13 décembre 2024.

Départ de Monsieur Philippe BOUTY.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	11
Pouvoir(s)	0
Absent(s)	9
Votants	11

Délibération n° 04/2025
Partenariat Pôle Image Magelis – Cnam Enjmin dans le cadre de la résidence XR-CREATIVE

Rapport de présentation :

Depuis 2023, MAGELIS et le CNAM-ENJMIN se sont associés pour proposer une résidence dédiée à la création immersive, XR CREATIVE.

MAGELIS et le CNAM-ENJMIN partagent ainsi la même ambition de dynamiser la filière de la création numérique et d'apporter une animation territoriale qui permette la valorisation de projets innovants.

Dans ce cadre, MAGELIS et le CNAM-ENJMIN proposent la 4^{ème} saison de la résidence d'auteurs dans le champ de la création numérique dans les locaux du CNAM-ENJMIN, qui vise à faire émerger des projets narratifs innovants, s'appuyant sur les technologies immersives et interactives.

La résidence est ouverte à tous les auteurs de projets en langue française pour leur permettre de finaliser leur scénario et d'affiner leurs intentions créatives. Il s'agit d'approfondir un projet déjà structuré autour d'une idée forte et d'un scénario existant et d'affiner son univers graphique, sonore et interactif.

4 auteurs seront accueillis pour une résidence de 3 semaines du 7 au 25 juillet 2025.

Durant leur résidence, les auteurs auront l'occasion de rencontrer plusieurs professionnels de la filière image d'Angoulême. Ils bénéficieront de l'assistance d'étudiants volontaires du Cnam-Enjmin : artistes visuels, artistes son, game designers, programmeurs et/ou ergonomes.

En mars 2026, les auteurs seront invités à participer à IMMERSITY qui se déroule à Angoulême, où ils auront l'opportunité de présenter leur pitch à des producteurs.

Les projets seront sélectionnés par un jury composé de 5 experts qualifiés : Axel Buendia du Cnam-Enjmin, Frédéric Cros de Magelis, Mathieu Gayet de XR-Must / Immersity et François Serre de Courant3D et un professionnel de la filière en cours de recrutement.

Le calendrier des différentes échéances s'établit comme suit :

- Période de dépôt des candidatures : jusqu'au 28 février 2025
- Jury de sélection et communication auprès des lauréats : fin mars 2025 pendant Immersity
- Promotion : juillet 2025
- Pitches Immersity : mars 2026

Une bourse de 3 000 € par projet sera versée aux auteurs par MAGELIS. Une convention sera établie avec chaque auteur sélectionné précisant le soutien financier de Magelis et sera présentée lors d'un prochain comité syndical.

Dans le cadre de la résidence, MAGELIS prendra en charge (directement ou par remboursement) les frais liés au transport, à l'hébergement et autres frais divers pour les auteurs sélectionnés ainsi que les frais liés au transport, à l'hébergement, à la restauration et autres frais divers pour les membres du jury et les intervenants invités.

Une convention de partenariat établie entre le POLE IMAGE MAGELIS, le CNAM et le CNAM-ENJMIN précise les engagements réciproques au titre de l'année 2025.

Délibération adoptée :

Résultat du vote

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- acceptent le principe et les termes de la convention établie au titre de l'année 2025 ;
- acceptent la prise en charge (directe ou par remboursement) par le Pôle Image Magelis des frais de déplacement, d'hébergement, de restauration et autres frais divers des auteurs, des membres du jury et intervenants invités au titre de l'édition 2025 de la résidence XR-CREATIVE ;
- autorisent Monsieur le Président à signer cette convention ainsi que l'ensemble des documents y afférents.

Délibération n° 05/2025
Résidence eurorégionale d'autrices et d'auteurs
dans le cadre du Euroregional Green Audiovisual Hub

Rapport de présentation :

Dans le cadre du projet Euroregional Green Audiovisual Hub entre le cluster d'enseignement supérieur et de recherche basque pour les ICC KSIgune, le cluster audiovisuel de Navarre CLAVNA et le Pôle Image Magelis à Angoulême, un programme de résidence pour les autrices et les auteurs a été mis en place afin de soutenir les projets d'écriture dans le domaine de l'animation sur le territoire de l'Eurorégion.

L'objectif de ce partenariat entre le Pays Basque, la Navarre et la Nouvelle Aquitaine est d'accueillir 3 auteurs en résidence, un par région, pendant 3 semaines (à raison d'une semaine par territoire).

Cette résidence s'adresse aux autrices et aux auteurs de projets d'animation, situés sur les trois différentes régions et dans la limite d'un projet par personne.

Durant la résidence, les candidats sélectionnés pourront bénéficier du soutien d'un ou plusieurs professionnels (production, réalisation, direction de studio, scénaristes de renom, etc.) pour les accompagner sur leur projet d'écriture.

Le calendrier de la résidence sera le suivant :

Début de la résidence :

- Nouvelle Aquitaine (Angoulême) : 3-7 mars 2025
- Navarre : 10-14 mars 2025
- Pays basque : 17-21 mars 2025

Chaque autrice ou auteur de chaque région se verra attribuer une bourse de 2 000 euros, versée respectivement par KSIgune, CLAVNA et le Pôle Image Magelis.

Pour la région Nouvelle-Aquitaine, c'est l'autrice Marion Moreau qui a été sélectionnée, parmi sept candidatures, pour participer à la résidence avec son projet de série d'animation « Gros Caillou ». Un projet de convention entre l'autrice et Magelis a été établi afin de préciser les engagements de chaque partie ainsi que les modalités de versement du soutien financier accordé.

Dans le cadre de la résidence, MAGELIS prendra par ailleurs en charge (directement ou par remboursement) les frais liés au transport, à l'hébergement, la restauration et autres frais divers pour l'autrice sélectionnée ainsi que les frais liés au transport, à l'hébergement, à la restauration et autres frais divers pour les intervenants invités.

Délibération adoptée :

Résultat du vote

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- acceptent la prise en charge (directe ou par remboursement) par le Pôle Image Magelis des frais de déplacement, d'hébergement, de restauration et autres frais divers de l'autrice sélectionnée et des intervenants invités au titre de l'édition 2025 de la résidence eurorégionale ;
- autorisent Monsieur le Président à signer la convention entre Marion Moreau et le syndicat mixte du Pôle Image Magelis prévoyant le versement de la bourse de 2 000 €, ainsi que l'ensemble des documents y afférents.

Délibération n° 06/2025 Subvention à l'association Magelis Solidarité
--

Rapport de présentation :

Depuis 1997, le Syndicat Mixte du Pôle Image – Magelis développe une industrie culturelle de l'image sur la Charente. De nombreuses entreprises s'y sont localisées dans les domaines de la bande dessinée, de l'animation, du jeu vidéo, du tournage, et plus récemment, des effets visuels et réalités immersives. C'est aujourd'hui de très nombreux salariés répartis dans une centaine d'entreprises qui sont réunis autour du Pôle Image Magelis, dont 1200 dans l'animation [en 2021].

Tenant compte de la nécessité pour ces entreprises d'avoir une main d'œuvre qualifiée, Magelis a toujours mis la formation professionnelle au cœur de sa stratégie. Avec une quinzaine d'écoles, et plus de 1800 étudiants, le campus Magelis s'est développé sur les mêmes domaines que l'économie.

Le campus est composé aujourd'hui d'écoles publiques et privées. Pour ces dernières, les coûts annuels de formation sont de l'ordre de 6 000 à 8 000 euros pendant 3 à 5 ans. Toutes les familles ne peuvent pas faire face à un tel investissement.

Pourtant, ces écoles sont essentielles pour faire grandir économiquement Magelis, et il n'est pas envisageable que les choix des étudiants se fassent sur leur capacité à financer leurs études.

Aussi, par délibération 26 du 4 juin 2021, les membres du comité syndical s'étaient prononcés favorablement sur la création d'une fondation Magelis, destinée à venir en aide à ces jeunes en leur attribuant des bourses pour financer les droits d'entrée aux écoles.

Ce projet de fondation n'a pu aboutir, aussi le Syndicat Mixte du Pôle Image, associé à de nombreux partenaires, a décidé de créer une association solidaire.

Ainsi est née Magelis Solidarité, dont Magelis est devenu membre en septembre 2021.

Dès à présent, la plupart de nos entreprises d'animation sont partenaires de l'association, ainsi que des sociétés de production non présentes en Charente.

Nos quatre écoles d'animation ont également accepté de répondre favorablement à ce projet.

L'objectif de budget annuel est de 120 000 euros, mais les promesses d'engagement ont diminué.

Il est proposé que Magelis soutienne cette association à hauteur de 20 000 euros (15 000 € en 2024).

Depuis sa création, Magelis assure le suivi de cette association en lien étroit avec le bureau élu.

Délibération adoptée :

Résultat du vote

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- acceptent le principe et les termes de la convention à intervenir avec l'association Magelis Solidarité prévoyant le versement d'une subvention d'un montant de 20 000 €,
- autorisent Monsieur le Président à signer cette convention,
- autorisent Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Rapport de présentation :

Dans le cadre du partenariat entre l'Association Européenne du Film d'Animation CARTOON et le Syndicat Mixte du Pôle Image MAGELIS pour la période 2025-2026-2027, une convention de partenariat triennale pour l'organisation de l'ensemble des événements CARTOON a été établie et présentée lors du comité syndical du 03 octobre 2024.

Pour rappel, l'Association CARTOON a pour objectif de structurer et de consolider l'industrie européenne du film d'animation en développant notamment des concepts d'événements sectoriels destinés à structurer le marché autour des trois axes **CARTOON MOVIE** (du 4 au 6 mars 2025 à Bordeaux), **CARTOON FORUM** (du 15 au 18 septembre 2025 à Toulouse) et **CARTOON MASTERS** (CARTOON NEXT du 23 au 25 avril 2025 à Marseille, CARTOON SPRINGBOARD du 28 au 30 octobre 2025 à Madrid et CARTOON BUSINESS du 17 au 19 novembre 2025 à Bruxelles).

En s'associant à CARTOON, MAGELIS profite de la présence de participants issus du milieu de l'animation de toute l'Europe ainsi que de la couverture médiatique remarquable dont bénéficie l'ensemble des événements CARTOON (médias généralistes et spécialisés, locaux, nationaux et européens) contribuant de fait au rayonnement du Pôle Image et à son positionnement international dans l'industrie des nouvelles technologies de l'image.

A ce titre, une convention financière a été établie pour l'année 2025, dans le respect des conditions formulées dans la convention de partenariat, précisant le soutien financier d'un montant annuel de 50 000 € pour l'organisation de l'ensemble des événements de CARTOON.

Délibération adoptée :

Résultat du vote

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuvent le principe du soutien financier d'un montant annuel de 50 000 €, au titre de l'ensemble des événements CARTOON (CARTOON MOVIE, CARTOON FORUM et CARTOON MASTERS) pour l'année 2025 ;
- autorisent Monsieur le Président :
 - à signer la convention financière afférente et tous les documents relatifs à ce dossier,
 - à conduire toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces manifestations.

La séance est levée à 16h05.

Le Président,
Patrick MARDIKIAN

Le Secrétaire,
Martine PINVILLE

COMITE SYNDICAL DU POLE IMAGE

Vendredi 21 mars 2025

RAPPORT N°2

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le compte financier unique pour l'exercice 2024, soit :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	5 833 135,65 €	5 983 275,24 €	150 139,59 €
Investissement	2 854 946,12 €	3 927 935,33 €	1 072 989,21 €
Total	8 688 081,77 €	9 911 210,57 €	1 223 128,80 €

Compte tenu du niveau de l'excédent global de clôture observé à fin 2023, l'excédent global de clôture au 31/12/2024 du Budget du Syndicat Mixte du Pôle Image – Magelis ressort donc à :

	Excédent cumulé au 31/12/2023	Résultat 2024	Excédent cumulé au 31/12/2024
Fonctionnement	2 605 442,14 €	150 139,59 €	2 755 581,73 €
Investissement	13 350 154,66 €	1 072 989,21 €	14 423 143,87 €
Total	15 955 596,80 €	1 223 128,80 €	17 178 725,60 €

Un rapport traitant de l'affectation définitive des résultats à fin 2024 pour le vote du Budget Primitif 2025 est proposé au vote au cours de la séance de ce Comité Syndical.

Je vous propose de prendre connaissance des éléments du compte financier unique en examinant les chiffres repris par sections et chapitres budgétaires.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

La consommation des crédits de fonctionnement 2024 s'établit à **5 833 135.65 €**.

L'analyse des dépenses par chapitre comptable fait ressortir les éléments suivants :

Chapitre 011 – Charges à caractère général.

Ce chapitre regroupe l'ensemble des charges liées à l'activité et au développement du Syndicat Mixte (frais de gestion et de structure, communication, honoraires des titulaires des marchés de prestations intellectuelles, prestations diverses liées au fonctionnement...).

☞ Crédits ouverts : 3 007 642.14 €

☞ Consommation : 2 025 865.59 € soit 67 % des crédits ouverts.

Les principaux articles sont les suivants :

- **60612** – énergie, électricité pour 593 260.50 € [+6% par rapport à 2023];
- **6068** – autres matières et fournitures pour 16 650.42 € ;
- **6132** – locations immobilières pour 67 178.68 € ;
- **61358** – autres locations mobilières pour 27 068.74 € ;
- **614** – charges locatives pour 86 982.20 € ;
- **61521** – terrains pour 28 602.28 € ;
- **615221** – entretien bâtiments publics pour 53 227.77 € ;
- **615228** – entretien autres bâtiments pour 70 941.72 € ;
- **6156** – maintenance pour 92 685.88 € ;
- **617** – études et recherches pour 56 520 € ;
- **6182** – documentation générale et technique pour 12 574.15 € ;
- **6185** – frais de colloques (dont salons) pour 130 202.68 € ;
- **62268** – honoraires pour 146 482.65 € ;
- **6231** – annonces et insertions pour 20 412 € ;
- **6234** – réception pour 95 357.42 € ;
- **6236** – catalogues et imprimés pour 34 304.38 € ;
- **6245** – transport de personnes extérieures pour 20 555.08 € ;
- **6251** – voyages, déplacements, missions pour 16 511.09 € ;
- **6262** – frais de télécommunication pour 23 191.41 € ;
- **6283** – frais de nettoyage de locaux pour 44 011.04 € ;
- **6288** – autres services extérieurs pour 51 978.60 € ;
- **63512** – taxes foncières pour 202 341 € ;
- **63513** – autres impôts locaux pour 35 171.40 €.

Chapitre 012 – Charges de personnel.

Ce chapitre regroupe l'ensemble des charges liées à la rémunération du personnel propre au Syndicat Mixte, en y intégrant les charges sociales, les cotisations aux organismes de gestion ainsi que les frais de formation.

☞ Crédits ouverts : 950 000 €

☞ Consommation : 907 668.71 € soit 95 % des crédits ouverts

Chapitre 042 – Transferts entre sections.

- ☞ Crédits ouverts : 850 000 €
- ☞ Consommation : 847 374.17 €

Soit 846 874.17 € au titre des dotations aux amortissements et 500 € liés aux écritures de cession d'un véhicule.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante.

Ce chapitre regroupe l'ensemble des subventions de fonctionnement versées par le Syndicat Mixte à d'autres organismes publics ou privés.

- ☞ Crédits ouverts : 2 166 780 €
- ☞ Consommation : 1 837 007.57 € soit 85 % des crédits ouverts.

Pour mémoire, les organismes ayant reçu un soutien financier du Syndicat Mixte pour l'année 2024 sont les suivants :

▪ Formation Recherche / Ecoles de l'image

CCIT- Fonctionnement EMCA	200 000 €
CCIT – bourses de résidence	9 600 €
AGCAM – Fonctionnement ENJMIN	640 000 €
Université de Poitiers – Fonctionnement CREADOC	28 200 €
CIBDI – Fonctionnement CREADOC	13 300 €
EESI – Résidences narration graphique	14 400 €
RECA	1 500 €
Association ECOLE 42 – Fonctionnement	552 780 €
SCCUC – Epicerie solidaire	4 800 €
CIBDI / RIBD 2024	4 000 €
Alliance française Bordeaux / cours de FLE	5 000 €
Association Bocaj	30 632 €
LISA – Courts d'école	700 €
Magelis Solidarité	15 000 €
CNRS / Thèse Cifre	5 000 €

▪ Associations / Collectifs d'auteurs

Comme une orange	3 000 €
Sisyphé	2 000 €
Eidola	15 000 €
Ion	4 500 €
Les mains sales	14 000 €
Café Creed	3 000 €
Association Le Bouc	5 000 €
Biscoto	14 000 €
Ateliers Mic Mac	2 000 €
Mauvaises graines	3 000 €
Le collectif des hiboux	2 000 €
Azimut	1 000 €
Coven Tales	1 000 €
La Baraka	500 €
L'atelier du marquis de crocogoule	6 000 €
Saxifraga	3 000 €

Les siffleurs	2 000 €
Zig Zag Media	5 000 €
Cap BD Angoulême	12 000 €
Atelier du plan B	1 000 €
Polokartoon	2 000 €
Sapin sympa	4 000 €
Très très bien	2 000 €
Passerelle Images	3 500 €
Poiplum	1 250 €

▪ Autres associations

Eurekatch	30 000 €
KissKissBankBank (Game cup)	25 000 €
Cartoon Movie	30 000 €
Prenez du relief	13 000 €
Nef Animation	2 000 €
Festival du film court	6 000 €
So Games Nouvelle Aquitaine	15 000 €

▪ Autres

CIBDI / Maison Des Auteurs	2 431.06 €
Cnam Enjmin (festival Spawn)	9 600 €
SA XV	25 000 €

soit un montant total de 1 794 693.06 €.

A ce montant s'ajoutent un montant de 50.42 € de créances admises en non-valeur, 452 € au titre des frais de mission des élus, 35 703.50 € au titre des concessions, brevets, cloud et autres droits, 0.94 € au titre des prélèvements à la source, 2 550.65 € de remboursements divers (charges, trop versés sur inscriptions aux Radi Raf).

Le Smpi s'est également acquitté en 2024 d'une cotisation de 3 357 € pour son adhésion à l'ATD 16.

Chapitre 66 – Charges financières.

☞ Crédits ouverts : 220 000 €

☞ Consommation : 215 219.61 € soit 98 % des crédits ouverts

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement s'établissent sur l'année 2024 à **5 983 275.24 €**.

Chapitre 042 – Transferts entre sections.

☞ Crédits ouverts : 850 000 €

☞ Réalisations : 843 315.17 € correspondant aux écritures d'amortissements 2024 [amortissement des subventions transférables].

Chapitre 70 – Produits des services.

Un titre d'un montant de 7 638.88 € a été émis dans le cadre de la mise à disposition d'un agent au profit du Département d'octobre à décembre 2023.

Chapitre 74 – Dotations et participations.

☞ Crédits ouverts : 3 508 980 €

☞ Réalisations : 3 697 296.47 €

Les participations statutaires ont été titrées en totalité pour un total de 3 000 000 € qui s'établissent en fonction de la clé de répartition statutaire à :

- Département de la Charente	1 800 000 €
- Ville d'Angoulême	300 000 €
- Région Nouvelle-Aquitaine	600 000 €
- Grand Angoulême	300 000 €

Aux participations s'ajoute un montant de 100 000 € correspondant aux recettes des Rencontres Animation Formation (partenariats à hauteur de 30 000 €) et au partenariat passé avec le CNC (70 000 €).

Par ailleurs, s'est appliquée la convention de partenariat passée pour assurer le fonctionnement de Ecole 42 : une subvention d'un montant total de 508 980 € (Département et Grand Angoulême) a été versée au Smpi.

Deux recettes complémentaires : 7 138.47 € au titre du FCTVA CA 2022 et 81 178 € versés par l'Etat dans le cadre du filet sécurité (LFI 2023).

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante.

☞ Crédits ouverts : 790 000 €

☞ Réalisations : 1 433 024.72 €

Il s'agit :

- des revenus des immeubles pour 903 498.97 €,
- des remboursements des fluides du musée de la BD par la Cité pour 336 598.46 €
- du remboursement par Nexity de charges assumées par le Smpi en lieu et place du Syndic de copropriété pour le Nil et Rue Traversière pour 120 013.36 €,
- des inscriptions payantes aux Radi/Raf pour 25 400 €,
- des régularisations liées à l'octroi des tickets restaurant pour 9 012.50 €,
- et de diverses recettes (indemnisation sinistre, remboursements, compensation SFT, partenariat Eurorégion notamment) pour 38 501.43 €.

Chapitre 77 – Produits exceptionnels.

☞ Réalisations : 500 €

Il s'agit du produit de la cession d'un véhicule .

Chapitre 78 – Reprises sur amortissements et provisions.

☞ Réalisations : 1 500 €

Après rapprochement de l'état des créances faisant l'objet d'une procédure collective et des provisions constituées, une reprise sur provisions a été décidée: décision DDCS2024120 à hauteur de 1 500 €.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

La consommation des crédits d'investissement 2024 s'élève à **2 854 946.12 €**.

Les dépenses d'investissement doivent être analysées en tenant compte de la distinction **HORS OPERATION et OPERATION INDIVIDUALISEE**. En effet, le vote du Budget Primitif 2024 et les Décisions Modificatives du Syndicat Mixte du Pôle Image avaient individualisé neuf opérations :

- Acquisitions foncières
- 164-170 rue de Bordeaux
- 111/117 rue de Bordeaux
- Centre de doc
- 49 boulevard Besson Bey
- Eesi
- Cinéma Eperon
- Laubenheimer
- Extension Résidence étudiante

1 – DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS OPERATION

Chapitre 040 – Transferts entre sections.

☞ Crédits ouverts : 850 000 €

☞ Consommation des crédits à hauteur de 843 315.17 € correspondant aux écritures (compte 13) liées aux amortissements des participations et subventions 2024.

Ces reprises d'amortissement de subventions d'équipement transférables permettent de neutraliser la charge des amortissements.

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales.

☞ Crédits ouverts : 60 000 €

☞ Consommation : 50 203.84 € correspondant aux transferts en comptes d'attente et définitifs d'écritures relatives au 164 rue de Bordeaux, centre de doc et bâtiment du Nil.

Chapitre 16 – Emprunts.

La consommation des crédits sur ce chapitre est de 666 226.01 € se décomposant comme suit :

- 1641 Amortissement d'emprunts : 665 383.31 €
- 165 Dépôts et cautionnements reçus (remboursement de cautions) : 842.70 €

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles.

La consommation des crédits est de 720 € pour une insertion en vue de travaux sur la maison des auteurs.

Chapitre 204 – Subventions d'équipement.

☞ Consommation de crédits sur ce chapitre : 9 000 €

Soit : - Association Fichtre Diantre : 5 000 €,
- Association Les Mains sales : 4 000 €.

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles.

Ces dépenses représentent les travaux réalisés par le Syndicat Mixte hors opérations ainsi que l'ensemble des acquisitions de matériels.

☞ Consommation : 245 391.57 €

Les principales dépenses réelles sont :

- Acquisition divers matériels et mobiliers à hauteur de 145 144.80 € dont :
 - 141 213.60 € pour l'installation de matériels audiovisuel de l'amphi du Nil,
 - 3 931.20 € matériels informatiques pour les services du Smpi.

- Travaux sur patrimoine immobilier pour 98 045.77 € :

Bâtiment Nil	14 208.48 €
Eperon	819.76 €
Maison des auteurs	1 594.61 €
11 rue Traversière	50 919.29
	€
233 rue de Montmoreau	1 158.00 €
3 rue de la Charente	9 014.04 €
42 rue de la Charente	879.35 €
2 rue de la Charente	7 088.40 €
Musée de la bande dessinée	12 363.84 €

- Frais de notaire pour l'acquisition du 122 rue de Bordeaux : 2 201 € (parcelle centre de documentation).

Un montant de 192 378.39 € est proposé en report sur le budget 2025.

Chapitre 23 – Immobilisations en cours.

☞ Consommation sur ce chapitre : 55 238.43 € correspondant aux travaux 2024 réalisés pour réhabiliter le bâtiment situé au 105 rue de Bordeaux.

Un montant de 105 546.12 € est proposé en report sur le budget 2025.

2 – DEPENSES D'EQUIPEMENT INDIVIDUALISEES

OPERATION n° 0701 : Acquisitions Foncières

Sur l'exercice 2024 il a été nécessaire de faire procéder à un acte rectificatif pour le 27 rue de la Charente pour un montant de 686.48 €.

OPERATION N°0903 : 164/170 rue de Bordeaux

- ☞ Crédits ouverts : 600 000 €
- ☞ Consommation : 260 713.04 €

OPERATION N°1501 : 111/117 rue de Bordeaux

- ☞ Crédits ouverts : 415 000 €
- ☞ Consommation : 112 150.06 €

OPERATION N°1701 : Centre de doc

- ☞ Crédits ouverts : 500 000 €
- ☞ Consommation : 362 663.52 €

OPERATION N°1702 : 49 Boulevard Besson Bey

- ☞ Crédits ouverts : 163 545.38 €
- ☞ Consommation : 10 600.69 €

OPERATION N°1801 : EESI

- ☞ Crédits ouverts : 360 000 €
- ☞ Consommation : 89 565.31 €

OPERATION N°1901 : Cinéma Eperon

- ☞ Crédits ouverts : 258 800.03 €
 - ☞ Consommation : 660.44€
- Un montant de 8 082.14 € est proposé en report sur le budget 2025.

OPERATION N°2001 : Laubenheimer

- ☞ Crédits ouverts : 30 000 €
- ☞ Consommation : 16 616.47 €

OPERATION N°2102 : Extension Résidence étudiante

- ☞ Crédits ouverts : 300 000 €
- ☞ Consommation : 131 195.09 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement s'établissent sur l'année 2024 à 3 927 935.33 €.

Chapitre 040 – Transferts entre sections.

☞ Crédits ouverts : 850 000 €

☞ Consommation : 847 374.17 €

Soit 846 874.17 € au titre des amortissements des immobilisations et 500 € liés aux écritures de sortie de l'actif suite à la cession d'un véhicule.

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales.

☞ Crédits ouverts : 60 000 €

☞ Consommation : 50 203.84 € correspondant au transfert en comptes d'attente et définitifs [études et insertions 164 rue de Bordeaux, Nil et Centre de documentation].

Chapitre 10 – Dotations – Fonds divers.

☞ Recettes perçues : 28 346.66 € correspond au versement du Fonds de compensation de la TVA 2022.

Chapitre 13 – Subventions d'investissement.

☞ Crédits ouverts : 3 000 000 €

☞ Recettes perçues : 3 000 000 €

Les participations statutaires 2024 ont été titrées en totalité pour un total de 3 000 000 € qui s'établissent en fonction de la clé de répartition statutaire à :

- Département de la Charente	1 800 000 €
- Ville d'Angoulême	300 000 €
- Région Nouvelle-Aquitaine	600 000 €
- Grand Angoulême	300 000 €

Chapitre 16 – Emprunts.

☞ Recettes perçues : 503.49 €, correspond à la perception d'une caution pour un commerce situé au bâtiment du Nil.

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles.

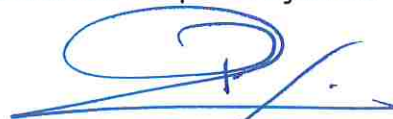
☞ Recettes perçues : 1 507.17 € [remboursement à la suite de régularisations de frais sur des actes notariés].

*

*

*

Je vous propose de bien vouloir en délibérer et adopter le compte financier unique du Syndicat Mixte du Pôle Image - Magelis.



Patrick MARDIKIAN
Président du Pôle Image Magelis

COMITE SYNDICAL DU POLE IMAGE MAGELIS

Vendredi 21 mars 2025

RAPPORT N°3

AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'ANNEE 2024

Le Comité Syndical vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2024 en adoptant le compte financier unique 2024 dont les résultats sont les suivants :

- excédent de la section d'investissement de **1 072 989.21 €**;
- excédent de la section de fonctionnement de **150 139.59 €**.

Ces résultats sont à incorporer au résultat global de clôture de fin 2023 qui était de :

- l'excédent global d'investissement de **13 350 154.66 €**
- l'excédent global de fonctionnement de **2 605 442.14 €**.

Soit à fin 2024

- l'excédent global d'investissement est de **14 423 143.87 €** ;
- l'excédent global de fonctionnement est de **2 755 581.73 €**.

Le résultat global de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Comité Syndical, soit en report à nouveau pour incorporer cet excédent partiellement ou totalement dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement [compte 1068].

L'excédent global d'investissement permet d'assurer la couverture du volume des reports d'investissement 2024 [tableau annexé], aussi il vous est proposé d'affecter intégralement l'excédent global de la section de fonctionnement en report à nouveau de la section de fonctionnement du Budget 2025.

Parallèlement, il vous est proposé d'affecter totalement l'excédent global de la section d'investissement sur la section d'investissement du Budget Primitif 2025.

*

*

*

Je vous demande de bien vouloir délibérer sur les affectations de résultats telles que présentées dans ce rapport.

Patrick MARDIKIAN
Président du Pôle Image Magelis



CHAPITRES	RESTES A REALISER DEPENSES	RESTES A REALISER RECETTES
Opération 1901 - Cinéma Eperon		
21321 - 61 Immeubles de rapports	8 082,14 €	
21 - Immobilisations corporelles		
21318 - 314 Autres bâtiments publics	116 608,00 €	
21321 - 61 Immeubles de rapport	2 700,00 €	
21351 - 314 Installations générales Bâtiments publics	19 475,28	
21351 - 23 Installations générales Bâtiments publics	17 173,63	
21352 - 61 Installations générales Bâtiments privés	7 345,48 €	
21838 - 01 Autres matériels	29 076,00 €	
23 - Immobilisations corporelles		
2313 - 61 Constructions	105 546,12 €	
TOTAL	306 006,65 €	0,00 €

Fait à Angoulême, le 9 janvier 2025

Magelis
Syndicat Mixte du Pôle Image
Le Président

Patriek MARDIKIAN



COMITE SYNDICAL DU POLE IMAGE MAGELIS

Vendredi 21 mars 2025

RAPPORT N°4

BUDGET PRIMITIF 2025 DU SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE – MAGELIS

Le Budget Primitif 2025 du Syndicat Mixte du Pôle Image – Magelis a été construit de manière à couvrir les engagements pris pour l'année 2025, tels que présentés lors des orientations budgétaires le 7 février dernier.

Au préalable, sont à noter les éléments suivants :

- la présentation des reports d'investissement 2024 est annexée à la maquette du Budget Primitif et appellera également un vote du Comité Syndical ;
- le Budget Primitif 2025 ainsi présenté prend également acte de l'affectation des résultats de l'excédent global de clôture constaté à fin 2024, proposant ainsi le report à nouveau de l'excédent global de fonctionnement sur la section de fonctionnement soit 2 755 581.73 €, et de l'excédent global d'investissement sur la section d'investissement soit 14 423 143.87 €.

INSCRIPTIONS BUDGETAIRES 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement 2025 se monteraient à 7 525 581.73 €.

CONSEIL JURIDIQUE ET CONTENTIEUX

71 781.73 €

Ces dépenses intègrent la nécessité pour le Syndicat Mixte de pouvoir s'entourer d'experts intervenant sur des dimensions fiscales, juridiques ou administratives, afin de pouvoir défendre au mieux ses intérêts dans ces domaines, et ce, en fonction de la complexité des questions à résoudre, parfois dans le cadre de contentieux. Il s'agit également du coût engendré par la poursuite de la surveillance ainsi que le dépôt des noms de domaine de la marque Magelis.

ETUDES

140 000 €

Il s'agit de permettre notamment de financer la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rédaction des projets et la réponse générale à l'appel à manifestation d'intérêt « Pôles territoriaux d'industries culturelles et créatives » et la mission de création d'un consortium dans le cadre du dépôt du dossier « Pôles territoriaux culturels ».

IMMOBILIER

1 750 000 €

La prévision budgétaire intègre les frais de gestion et d'entretien du patrimoine foncier du Syndicat Mixte : taxes foncières, grosses réparations sur le patrimoine immobilier du SMPI, ainsi que les fluides liés au fonctionnement des bâtiments.

Ces crédits se décomposent comme suit :

- 270 000 € pour les taxes foncières et autres impôts (droits de voirie, friches commerciales),
- 1 480 000 € de frais de fonctionnement courant (fluides, entretien) et grosses réparations liés aux immeubles du SMPI.

Ce poste est stable en prévisions budgétaires par rapport à 2024. Il comprend notamment le coût des fluides sur l'ensemble du patrimoine et les travaux permettant de maintenir le patrimoine du Smpi dans un bon état. Une partie de ces dépenses est compensée par une recette de fonctionnement correspondant aux remboursements demandés aux locataires conformément aux baux et conventions passés.

FRAIS DE PERSONNEL

950 000 €

Cette proposition d'inscription d'un montant de 950 000 € au chapitre 012 correspond aux salaires, charges et frais divers liés au personnel (cotisation CNAS, tickets restaurant, médecine du travail, formation, protection sociale complémentaire).

FONCTIONNEMENT GENERAL

330 000 €

Ce poste budgétaire comporte toutes les dépenses de gestion et de fonctionnement nécessaires à la structure du SMPI : assurances, énergie, affranchissement, télécommunications, fournitures diverses, locations de matériel et locations immobilières, maintenance, déplacements.

INTERETS DES EMPRUNTS

200 000 €

La prévision des intérêts financiers s'établit à 200 000 €. Elle se décompose de la manière suivante :

- Emprunt 2013 - Crédit Agricole : 14 000 €
- Emprunt 2013 - Crédit Foncier : 14 000 €
- Emprunt Bâtiment Formation – Caisse des Dépôts : 80 000 €
- Emprunt Résidence étudiante – Crédit Agricole : 46 000 €
- Emprunt 2014 – La Banque Postale : 37 000 €
- Emprunt 2016 - Caisse des Dépôts : 7 000 €
- Emprunt 2016 - Crédit Foncier : 2 000 €

COMMUNICATION – PROMOTION

780 000 €

Evènementiel

380 000 €

Immersity

60 000 €

Conçu et organisé en partenariat avec les principales organisations professionnelles impliquées sur la filière de la réalité virtuelle (XRMust, CNC, AFXR, Pxn, Elixr...), Immersivity réunira à Angoulême les 26 et 27 mars une centaine de professionnels français de la réalité virtuelle.

Magelis en Fête

20 000 €

Magelis renouvèlera cette grande soirée gratuite et festive ouverte à la population Charentaise le 5 juillet. Elle se déroulera dans et autour des Chais Magelis en partenariat avec la Baraka pour y associer les 48 heures de la création. Une manière conviviale de faire découvrir les talents du Pôle Image à tous.

Game Conf / Game Invest

60 000 €

En partenariat avec So Games, Magelis organise de nouveau un colloque professionnel de deux jours début octobre où une centaine de dirigeants de studios français et créateurs de jeux seront conviés.

Fête de l'Anim'

35 000 €

Magelis renouvèlera entre mi et fin octobre son évènement autour de la Fête du cinéma d'animation en partenariat avec l'Association Française du Cinéma d'Animation, pour proposer au public charentais, aux étudiants et aux professionnels de la filière de nombreuses projections de films, de séries et de courts métrages, ainsi que des conférences et des rencontres avec des réalisateurs de renom.

Radi-Raf

160 000 €

Fortes d'une fréquentation en hausse chaque année de plus de 400 participants et d'un intérêt particulièrement fort sur les questions d'innovation, les Rencontres Animation Développement Innovation et les Rencontres Animation Formation s'étalent dorénavant sur 4 jours. Programmé fin novembre 2025, cet évènement bénéficie du soutien de partenaires de premier plan de la filière de l'animation : le CNC, l'AFDAS, Audiens, AnimFrance, le CPNEF, la FICAM.

Avant-premières

5 000 €

Des avant-premières des productions de films, de fiction et d'animations réalisées à Angoulême seront organisées à destination des publics charentais, notamment les enfants des centres sociaux et de loisirs de la Charente.

Evénements divers (vœux, animations, expos, afterworks,...)

40 000 €

Salons et Conférences

250 000 €

La visibilité du Pôle sera maintenue sur les évènements professionnels extérieurs permettant de promouvoir les différentes filières présentes sur le Pôle Image : bande dessinée, animation, jeu vidéo, réalité virtuelle, tournages... en lien avec nos actions de prospection et un renfort international.

Les principales manifestations programmées :

Janvier : FIBD, Angoulême,
Février : Salon des tournages, Paris
Mars : Cartoon Movie, Bordeaux
Avril : Spawn, Angoulême
Avril : Cartoon Next, Marseille
Juin : Mifa, Annecy
Septembre : Festival Fiction de La Rochelle
Septembre : Forum Cartoon, Toulouse
Octobre : Quai des Bulles, Saint-Malo
Octobre : Cartoon Springboard, Madrid
Novembre : Cartoon Business, Bruxelles
Novembre : Salon Campus (à confirmer)

Outils de Communication 150 000 €

Production audiovisuelle 10 000 €

Magelis poursuivra la production de vidéos qui alimentent sa chaîne sur Youtube et ses réseaux sociaux : interviews de réalisateurs, reportages sur l'écosystème...

Charte graphique 15 000 €

Suite au changement de logotype, il convient d'adapter les différents outils de communication à la nouvelle charte graphique.

Etoiles de l'économie 6 000 €

Magelis participera à l'évènement organisé par La Charente Libre début juin pour valoriser la dynamique créative et entrepreneuriale des entreprises de l'image du territoire.

Internet et réseaux sociaux 10 000 €

Un effort particulier sera porté cette année sur la communication du campus image sur Instagram et Facebook, afin de renforcer l'attractivité du territoire auprès des étudiants et mieux valoriser les écoles.

Achat d'espaces 20 000 €

L'achat d'espace concentré sur la presse professionnelle permettra en 2025 de maintenir la visibilité de Magelis auprès des filières professionnelles, notamment pour l'animation, le son et les tournages.

Relations presse et publiques 35 000 €

L'agence de Relations presse (Oxygen) a été renouvelée pour poursuivre et renforcer la présence de Magelis dans les médias d'envergure nationale, notamment en presse et télévision.

Documentation et objets publicitaires 10 000 €

Différents outils pourront être réalisés autour des évènements professionnels qu'organise ou auxquels participe Magelis (renouvellement des plaquettes, stylos...).

Edition / Expositions / Sponsoring SA XV 44 000 €

Selon les opportunités et sollicitations, Magelis est susceptible de soutenir des publications spéciales et des expositions.

DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

1 623 800 €

Le dispositif d'accompagnement comprend le financement accordé par le SMPI sur le volet formation ainsi que les subventions accordées sur l'exercice budgétaire.

Les propositions sont les suivantes :

❖ Subventions aux associations	350 000 €
❖ Exonérations de loyers	30 000 €
❖ Formations / Ecoles de l'image	1 243 800 €

Montants prévisionnels :

• Emca	200 000 €
• Créadoc	60 000 €
• Ecole 42 (dont subvention loyer à hauteur de 43 800 € HT)	143 800 €
• Enjmin	640 000 €
• Nouvelles formations (dont FCIL gestion de production du LISA)	200 000 €

FORMATION/ RECHERCHE

130 000 €

Parallèlement aux aides individuelles aux écoles, l'objectif du pôle Image est de poursuivre et consolider le travail de mise en réseau des acteurs de la formation et le développement des relations entre les écoles, les universités, les acteurs culturels et les entreprises du territoire.

Pour 2025, les objectifs principaux seront :

- 1) La sensibilisation et la formation aux enjeux environnementaux qui passe par notre adhésion à l'association Ecoprod, notre soutien à l'association BoCAJ et la mise en place de différentes conférences ou formations à destination des étudiants pour les faire réfléchir aux enjeux environnementaux liés à leurs pratiques professionnelles : 40 000 €
Par ailleurs, nous analyserons la possibilité d'un financement du carbutator mis en place par AnimFrance.
- 2) Le renforcement de la formation professionnelle à la fois pour les salariés des studios et les auteurs réalisateurs grâce à l'organisation de réunions d'information, l'organisation de permanences AFDAS, la mise en œuvre de préparations opérationnelles à l'emploi collectives et l'organisation de conférences techniques : 5 000 €
- 3) L'amélioration des conditions de vie des étudiants : développement de Magelis solidarité, organisation de permanences psychologiques et travail avec l'association des étudiants de l'image : 30 000 €
- 4) Le développement des projets de recherche et des partenariats avec les universités régionales : 25 000 €
 - participation au réseau régional de recherche NA en BD
 - cofinancement de la thèse CIFRE réalisée au sein de l'entreprise Studio NYX sur la simulation des océans
 - réponse à des appels à projet recherche régionaux ou nationaux avec les laboratoires universitaires
- 5) La mutualisation et la mise en réseau des acteurs de la formation : cours de FLE, mutualisation d'intervenants, conférences, projections et ateliers communs : 30 000 €.

CHARGES EXCEPTIONNELLES	30 000 €
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	900 000 €
DOTATIONS AUX PROVISIONS	20 000 €
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	600 000 €

L'équilibre de la section de fonctionnement pour un total de 7 525 581.73 € serait réalisé de la façon suivante :

Reprise de l'excédent cumulé de la section de fonctionnement : €	2 755 581.73
Revenus des immeubles (loyers)	820 000 €
Amortissements	900 000 €
Subvention Ecole 42	50 000 €

Les participations statutaires du Département de la Charente, de la Ville d'Angoulême, de la Région Nouvelle-Aquitaine et la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême seraient donc respectivement de :

- pour le Département de la Charente	1 800 000 €
- pour la Ville d'Angoulême	300 000 €
- pour la Région Nouvelle-Aquitaine	600 000 €
- pour la Communauté d'agglomération GrandAngoulême	300 000 €
Soit	3 000 000 €

.....

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement du Budget 2025 sont présentées en distinguant celles hors opérations et celles intégrées à des opérations individualisées.

1 – DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS OPERATION **15 065 061.73 €**

Chapitre 040 – TRANSFERTS ENTRE SECTIONS **900 000 €**

Il convient d'inscrire 900 000 € correspondants aux écritures liées aux amortissements des participations et subventions. Ces reprises d'amortissement de subventions d'équipement transférables permettent de neutraliser la charge des amortissements.

Chapitre 041 – OPERATIONS PATRIMONIALES **20 000 €**

Ces crédits correspondants aux écritures d'ordre de virements aux comptes définitifs. Ces écritures sont équilibrées en dépenses et en recettes.

Chapitre 16 – REMBOURSEMENT D'EMPRUNT **700 000 €**

Le capital restant dû s'élève au 1^{er} janvier 2025 à 6 260 K€.

- 1641 Amortissement d'emprunts : 670 000 €
 - Soit
 - Prêts contractés sur l'exercice 2013 : 200 000 €
 - PLS Résidence étudiante : 92 500 €
 - Prêt Bâtiment Formation : 98 000 €
 - Prêt La Banque Postale 2014 : 137 500 €
 - Prêts contractés sur l'exercice 2016 : 142 000 €
- 165 Dépôts et cautionnements reçus : 30 000 €

Chapitre 20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES **250 000 €**

Une inscription nouvelle de 250 000 € pourra permettre notamment pour l'acquisition de logiciels, interventions sur le site internet, maquette virtuelle, immobilisations incorporelles diverses non individualisées en opérations [notamment études de faisabilité et/ou programmation qui pourraient être lancées en 2025].

Chapitre 204 – SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES **300 000 €**

Inscription nouvelle : inscription de 300 000 € afin de pouvoir accorder des subventions d'équipement dans le cadre du règlement voté, aux associations et/ou aux écoles.

Chapitre 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

2 231 378.39 €

Il s'agit ici de reporter les crédits engagés et non mandatés à hauteur de 192 378.39 € et voter une inscription nouvelle de 2 039 000 €.

Ces dépenses représentent les travaux réalisés par le Syndicat Mixte ainsi que l'ensemble des acquisitions de matériels informatiques, mobilier.

Chapitre 23 – IMMOBILISATIONS EN COURS

10 613 683.34 €

Il s'agit ici de reporter les crédits engagés et non mandatés à hauteur de 105 546.12 € et voter une inscription nouvelle de 10 508 137.22 €.

Chapitre 27 – AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

50 000 €

2 – DEPENSES D'EQUIPEMENT INDIVIDUALISEES EN OPERATIONS

3 878 082.14 €

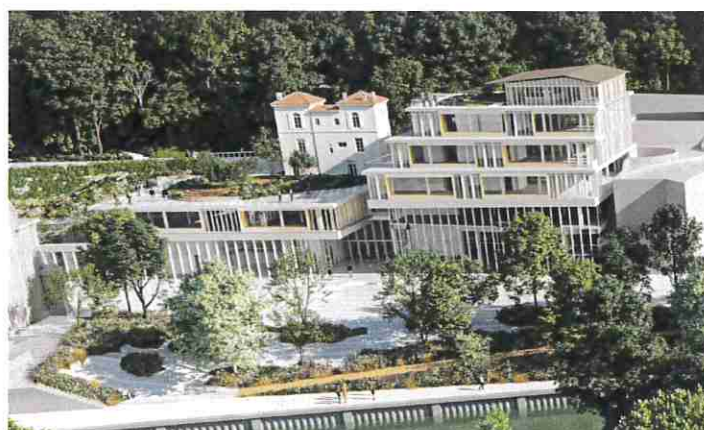
OPERATION N°0701 : ACQUISITIONS FONCIERES

Crédits nouveaux : 700 000 €

Le SMPI Magelis restera attentif aux opportunités foncières du quartier pour se positionner sur d'éventuels achats afin de conserver une réserve foncière suffisante pour les prochaines années.

OPERATION N°1501 : ILOT 111/117 RUE DE BORDEAUX

Inscription nouvelle : 460 000 €



Afin de pouvoir renforcer sa capacité d'accueil et disposer d'une offre immobilière adaptée au secteur de l'image et permettre l'installation de nouvelles entreprises ou surtout de nouvelles écoles le SMPI Magelis a décidé de mener un nouveau projet d'aménagement sur l'emprise située aux 111/117 rue de Bordeaux.

Cette première opération correspond à une construction de plateaux libres sur une surface de 2000 m².

Cette opération est menée dans le cadre de groupements de commandes Ville d'Angoulême/Syndicat Mixte du Pôle Image. Ainsi, un programme commun a été élaboré et le marché de maîtrise d'œuvre notifié. Les études de maîtrise d'œuvre sont en cours.

AFFECTATION AP/CP DE L'OPERATION

AP	5 900 000 € HT
CP 2020	9 829.89 € HT
CP 2021	67 718.09 € HT
CP 2022	54 933.34 € HT
CP 2023	161 999.46 € HT
CP 2024	112 150.06 € HT
CP 2025	460 000 € HT
CP 2026	3 200 000 € HT
CP 2027	1 833 369.16 € HT

OPERATION N°1701 : CENTRE DE DOCUMENTATION

Inscription nouvelle : 220 000 €



Cette opération est située au cœur du campus entre la passerelle et le barrage du Nil. Elle consiste à réhabiliter 2 bâtiments existants, sur une surface de plancher de 196m² et d'associer une extension de 92m² d'emprise au sol (permise par des constructions sur l'emprise PPRI du projet), sur 2 niveaux. La surface aménagée projetée sera d'environ 380m². La bibliothèque de l'EESI servira de base à l'équipement. Il sera composé d'un espace de documentation et de consultation, d'espaces de travail en petits groupes et de projections. Des surfaces permettant les échanges, les consultations et les démonstrations de projets des différentes écoles du campus seront également aménagées. Un pôle de vie étudiante complètera l'aménagement. Il comprendra une salle polyvalente, un bureau pour l'association des étudiants du campus image, un espace santé, des installations de micro-restauration et de mobilité.

Cette opération est menée dans le cadre de groupements de commandes Ville d'Angoulême/Syndicat Mixte du Pôle Image. Ainsi, un programme commun a été élaboré et le marché de maîtrise d'œuvre notifié.

Un dossier Fonds friches a été déposé pour cette opération : une subvention d'un montant de 100 000 € a été accordée.

AFFECTATION AP/CP DE L'OPERATION

AP	2 300 000 € TTC
CP 2021	13 349.29 €
CP 2022	41 765.04 €
CP 2023	18 953.15 €
CP 2024	362 663.52 €
CP 2025	220 000 €
CP 2026	1 000 000 €
CP 2027	643 269 €

OPERATION N°1801 : EESI

Inscription nouvelle : 520 000 €

Un espace à destination de l'EESI, d'une surface utile de 1200m² sera aménagé au niveau bas de l'immeuble. Il accueillera le pôle édition, dessin, bande dessinée, des plateaux étudiants et la galerie d'essai.

Cette opération est menée dans le cadre de groupements de commandes Ville d'Angoulême/Syndicat Mixte du Pôle Image. Ainsi, un programme commun a été élaboré et le travail de maîtrise d'œuvre est en cours.

AFFECTATION AP/CP DE L'OPERATION

AP	5 250 000 € HT
CP 2019	1 620 € HT
CP 2021	37 602.61 € HT
CP 2022	43 185.07 € HT
CP 2023	92 982.93 € HT
CP 2024	89 565.31 € HT
CP 2025	520 000 € HT
CP 2026	2 900 000 € HT
CP 2027	1 565 044.08 € HT

OPERATION N°1901 : EPERON

Report de crédits : 8 082.14 €

Des travaux de mise en conformité de la partie théâtre (isolement des parois, électricité, accessibilité) sont à réaliser afin de finaliser la réhabilitation de cet immeuble propriété du Pôle Image – Magelis.

OPERATION N°2001 : LAUBENHEIMER

Inscription nouvelle : 35 000 €



La réhabilitation extérieure de la maison Laubheimer, qualifiée de remarquable au titre du patrimoine bâti à préserver, viendra compléter l'aménagement programmé au 111-117 rue de Bordeaux.

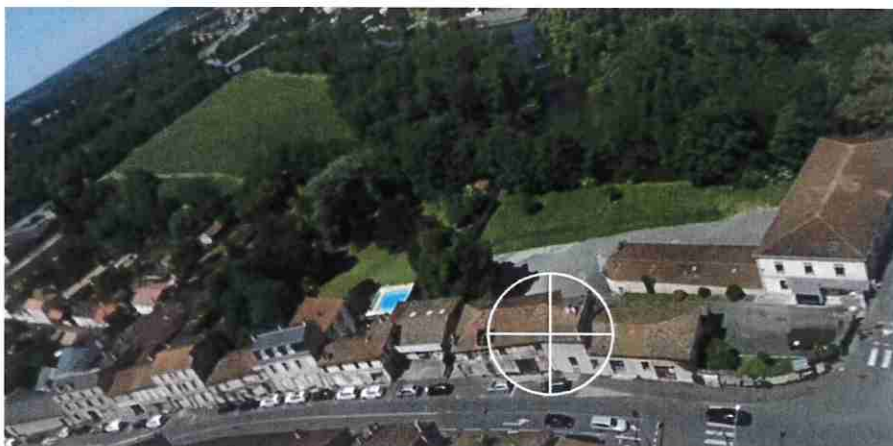
Cette opération est menée dans le cadre de groupements de commandes Ville d'Angoulême/Syndicat Mixte du Pôle Image. Ainsi, un programme commun a été élaboré et le travail de maîtrise d'œuvre est en cours.

AFFECTATION AP/CP DE L'OPERATION

AP	400 000 € HT
CP 2021	5 415.90 € HT
CP 2022	17 908.11 € HT
CP 2023	26 905.31 € HT
CP 2024	16 616.47 € HT
CP 2025	35 000 € HT
CP 2026	190 000 € HT
CP 2027	108 154.21 € HT

OPERATION N°0903 : 164 RUE DE BORDEAUX

Inscription nouvelle : 1 500 000 €



Magelis dispose d'un ensemble immobilier situé entre le 164 et le 170 rue de Bordeaux sur une emprise d'environ 870m². Cet îlot composé de plusieurs bâtiments est placé au cœur du quartier de l'image, à proximité du bâtiment Le Nil, au niveau du carrefour Barouilhet et sur les parcelles avoisinant Les Ateliers Magelis.

Les études de programmation engagées dans le cadre de l'aménagement de l'ensemble immobilier ont mis en avant la possibilité de créer des plateaux de bureaux nus sur une surface totale d'environ 2000m² de planchers. La programmation intègre des objectifs environnementaux et porte une attention particulière sur les niveaux de performances à attendre. L'insertion urbaine du projet et la liaison avec les autres équipements font l'objet d'une réflexion à l'échelle du quartier.

L'enveloppe prévisionnelle pour cette opération s'élève à 4.45M€HT. Un dossier Fonds friche a été déposé et a reçu un avis favorable pour une subvention d'un montant de 199 K€.

Le marché de maître d'œuvre a été attribué au Cabinet Genaud. La phase de curage/déconstruction a été réalisée. Le permis de construire pour la phase de réhabilitation vient d'être accordé.

AFFECTATION AP/CP DE L'OPERATION

AP	4 450 000 € HT
CP 2023	41 312.94 € HT
CP 2024	260 713.04 € HT
CP 2025	1 500 000 € HT
CP 2026	2 100 000 € HT
CP 2027	547 974.02 € HT

OPERATION N°2102 : EXTENSION RESIDENCE ETUDIANTE

Inscription nouvelle : 435 000 €



Le Pôle Image a construit et mis à disposition du Crous une résidence étudiante de 63 logements. L'augmentation constante du nombre d'étudiants sur le campus image fait également accroître le nombre de demandes de logements dans le quartier.

Afin de proposer une nouvelle offre de logements aux étudiants du campus, Magelis a engagé une étude de programmation pour l'aménagement d'une nouvelle résidence étudiante sur une emprise foncière d'environ 2500m², rue de la Charente, à proximité immédiate de la résidence L'Auberge Espagnole.

L'îlot est composé d'un ensemble de petites parcelles comprenant des constructions vétustes et d'anciens jardins privés. Certains bâtiments présentent un intérêt patrimonial et le site est concerné par le plan de prévention des risques et inondations de la Charente.

L'étude réalisée s'est attachée à tenir compte de l'insertion du projet dans le quartier et vise des objectifs de performance énergétiques supérieurs à la réglementation pour permettre d'optimiser les dépenses de fonctionnement. Les discussions portant sur la gestion future de cette résidence sont menées avec Logélia ainsi qu'avec le Crous.

La consultation de maîtrise d'œuvre a abouti à l'attribution du marché au cabinet Greenwich O.O.13. Le travail de maîtrise d'œuvre est en cours.

L'avant-projet sommaire menée permet d'envisager une opération portant sur un total d'environ 73 logements à aménager.

AFFECTATION AP/CP DE L'OPERATION

AP	8 470 000 € HT
CP 2023	17 533.01 € HT
CP 2024	131 195.09 € HT
CP 2025	435 000 € HT
CP 2026	4 200 000 € HT
CP 2027	2 700 000 € HT
CP 2028	986 271.90 € HT

Les dépenses d'investissement du Budget 2025 du Syndicat Mixte du Pôle Image - MAGELIS sont proposées à hauteur de :

- 306 006.65 € de reports 2024 sur le budget d'investissement 2025
- 13 097 137.22 € de dépenses nouvelles 2025 (hors opérations individualisées)
- 3 870 000 € de dépenses nouvelles 2025 sur les opérations individualisées
- 670 000 € d'amortissement des emprunts
- 30 000 € correspondant aux autres dettes (notamment cautionnements)
- 50 000 € correspondant aux autres immobilisations financières
- 20 000 € d'opérations d'ordre liées aux transferts en comptes définitifs
- 900 000 € d'opérations d'ordre liées aux amortissements

soit un total reports et dépenses nouvelles 2025 de 18 943 143.87 €

L'équilibre de la section d'investissement pour un total de **18 943 143.87 €** serait réalisé de la façon suivante :

Reprise de l'excédent cumulé de la section d'investissement à fin 2024 :	14 423 143.87 €
Amortissements des immobilisations :	900 000 €
Ecritures d'ordre / Transferts aux comptes définitifs :	20 000 €
Virement de la section de fonctionnement :	600 000 €
Participations statutaires :	3 000 000 €
- Département de la Charente	1 800 000 €
- Région Nouvelle-Aquitaine	600 000 €
- Communauté d'agglomération GrandAngoulême	300 000 €
- Ville d'Angoulême	300 000 €

.....

Je vous demande de bien vouloir en délibérer et procéder au vote du Budget Primitif 2025 du Syndicat Mixte du Pôle Image - Magelis.


Patrick MARDIKIAN
Président du Pôle Image Magelis

COMITE SYNDICAL DU POLE IMAGE MAGELIS

Vendredi 21 mars 2025

RAPPORT N°5

Constitution d'une centrale d'achat – GrAP – « GrandAngoulême Achats Partagés » Adhésion et Approbation du règlement intérieur

A la fin de l'année 2022, GrandAngoulême a souhaité mener une étude sur la stratégie d'achat partagée de l'EPCI, en associant ses services acheteurs et les représentants de ses communes membres et en s'adjoignant les compétences d'un cabinet spécialisé [Visiativ Operations & Procurement].

A l'issue de cette étude associant plus de 50 participants, il est apparu que l'outil de la centrale d'achat, prévu à l'article 37 de la directive 2014/24/UE du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics et aux articles L.2113-2 à L.2113-5 du Code de la commande publique, permettait de mettre en œuvre des achats centralisés selon des modalités plus souples, plus rapides et de professionnaliser l'achat public au bénéfice de l'ensemble du territoire.

Dès lors, le Conseil communautaire a procédé à une modification de ses statuts pour y intégrer la création d'une centrale d'achat communautaire par délibération n°232 en date du 13 décembre 2023.

Par délibération n°102 du 13 juin 2024, le Conseil communautaire a approuvé le règlement intérieur et les conditions d'adhésion à la centrale d'achat, prenant le nom de « GrAP » - GrandAngoulême Achats Partagés.

En synthèse, le règlement intérieur prévoit :

- Un premier engagement allant de la date d'adhésion jusqu'au 31 décembre 2026, avec la possibilité de quitter la centrale chaque année et au bout de deux ans pour tenir compte de la montée en charge progressive de la centrale.
- Un forfait annuel d'adhésion fixé à 0,21 €/habitant, comprenant, pour chaque adhérent, l'accès aux marchés mutualisés, à une foire aux questions et une base documentaire sur les achats et les marchés publics, ainsi qu'à un crédit de dix heures/an de conseil pour ses besoins propres [c'est-à-dire hors achats auprès de la centrale] ;

L'adhésion sera payable en deux fois comme suit : 50% en 2025 et 50% en 2026.

- Deux services supplémentaires faisant l'objet d'une facturation distincte pour l'accès aux marchés de fourniture d'électricité et de gaz naturel et pour une assistance à maîtrise d'ouvrage [AMOA] en matière de conduite d'opération de travaux ;
- La mise en place d'une gouvernance partagée de la centrale d'achat, avec notamment un comité de pilotage comprenant un représentant par adhérent et se réunissant deux fois par an.

*

*

*

Aussi, je vous propose de bien vouloir en délibérer et :

- acter la constitution et le fonctionnement du groupement de commandes pour la passation des accords-cadres de fourniture d'électricité et de gaz naturel ;
- approuver l'acte constitutif de ce groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et d'électricité ;
- attribuer le rôle de coordonnateur du groupement à la Communauté d'agglomération du GrandAngoulême ;
- accepter les missions du coordonnateur et des membres du groupement telles que définies dans l'acte annexé ;
- m'autoriser à signer l'acte constitutif (en fonction de la procédure retenue par GrandAngoulême) ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.



Patrick MARDIKIAN
Président du Pôle Image Magelis

CONVENTION D'ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT

Entre

GrandAngoulême, Communauté d'Agglomération ayant son siège au 25 Boulevard Besson
Bey à 16000 Angoulême.

Représentée par Xavier BONNEFONT, agissant en qualité de Président et dûment habilité à
cet effet par une délibération du conseil communautaire N°241 en date du 19/12/2024,
Et désignée ci-après « la Centrale d'achat » ou « GrandAngoulême »

d'une part,

Et,

SMPI MAGELIS

ayant son siège

3 rue de la Charente 16000 ANGOULEME

Représentée par Patrick MARDIKIAN, agissant en qualité de Président

Et désignée ci-après « l'Adhérent » ou « le Membre »

d'autre part,

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Par délibérations n° 232 du 13 décembre 2023 et n°102 du 13 juin 2024, le Conseil
communautaire a décidé de se constituer en centrale d'achat afin de partager principalement
avec ses communes membres un outil efficace d'achat permettant de répondre aux enjeux de
professionnalisation de l'acte d'achat, de sécurisation juridique, d'optimisation des dépenses
et de développement économique local.

La Centrale d'achat propose à ses Adhérents de mutualiser des achats, d'apporter des
conseils sous forme de foire aux questions, de publier des lettres d'information et d'apporter
un service de conseil sous forme de droit à tirage d'un crédit d'heure annuel.

La Centrale d'achat exercera pour cela des activités d'achat centralisées pour l'acquisition de
fournitures et de services, ou pour la réalisation de travaux, au travers principalement de la
passation de marchés publics de fournitures et services ou de marchés publics de travaux,
destinés à ses Adhérents et, de façon accessoire, par l'assistance à la passation de marchés
publics.

L'Adhérent reste libre de recourir ou non à la Centrale d'achat pour tout ou partie de ses
besoins à venir.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
C182005782723147215-2024_12_241-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 23/12/2024
Publication 24/12/2024

ARTICLE 1 - Objet

L'objet de la présente convention est l'adhésion de l'Adhérent à la Centrale d'achat, laquelle pourra se voir confier par l'Adhérent l'une ou plusieurs des missions suivantes, pour un achat unique ou pour des achats récurrents :

- Mission de passation de marchés publics de fournitures, de services et de travaux, destinés à l'Adhérent pour son compte ;
- Mise à disposition d'une foire aux questions et d'une base documentaire sur les achats (fiches pédagogiques, ...) ;
- Mission d'assistance à la passation de marchés publics comprenant notamment :
 - o le conseil sur le déroulement ou la conception des procédures de passation des marchés publics
 - o la préparation et la gestion des procédures de passation de marchés publics au nom et pour le compte de l'Adhérent.

S'il confie les missions de passation de marchés publics de fournitures, de services et de travaux à la Centrale d'achat, l'Adhérent sera alors considéré comme ayant respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence pour les marchés publics passés par la Centrale d'achat.

L'Adhérent reste libre de recourir ou non à la Centrale d'achat pour tout nouveau besoin.

La Centrale d'achat est dénommée GrandAngoulême Achats Partagés (GrAP).

ARTICLE 2 - Durée

La présente convention entrera en vigueur à compter de sa notification par la Centrale d'achat à l'Adhérent.

La première adhésion est valable du 1^{er} juillet 2024 au 31 décembre 2026, soit pour une durée de deux ans et demi.

Si elles sont concernées, les parties devront chacune s'assurer au préalable des formalités de publicité et transmission de la convention au contrôle de légalité auxquelles chacune est soumise.

La convention est établie pour une durée indéterminée mais *a minima* pour la durée de la mandature, à laquelle il peut être mis fin dans les conditions définies ci-après (art. 7).

ARTICLE 3 - Modalités de recours à la Centrale d'achat

L'Adhérent souhaitant bénéficier des activités de la Centrale d'achat sera réputé avoir pris connaissance des modalités de recours à la Centrale d'achat par la signature de la présente convention.

Il garantit que les contrats auxquels il a pris parti préalablement ne sont pas incompatibles avec l'activité de la Centrale d'achat.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

1942071827 21/12/2024 10:41:07

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2024
Publication : 24/12/2024

ARTICLE 4 – Fonctionnement

4.1 Rôle de la Centrale d'achat

La Centrale d'achat assure les tâches suivantes, au nom et pour le compte de l'Adhérent :

- Information de l'Adhérent du lancement d'une prochaine consultation et délai imparti pour confirmer sa participation ;
- Assistance de l'Adhérent dans le recensement de ses besoins, et détermination avec lui des besoins éligibles à la Centrale, avec détermination d'un calendrier global des achats ;
- Préparation de la consultation : procéder à la phase de sourcing et/ou benchmark ;
- Présentation de la stratégie d'achat en Comité technique ;
- Rédaction des pièces du Dossier de Consultation des Entreprises ;
- Passation du marché : assurer les formalités de publicité et de mise en concurrence, réceptionner les candidatures et les offres, analyser les candidatures et les offres, négocier le cas échéant, procéder à l'attribution du marché et à sa notification ;
- Présentation du rapport d'analyse en Comité technique et à la Commission d'appel d'offres de GrandAngoulême ;
- Gestion administrative des opérations en fin de consultation (avis d'attribution, signature et notification du marché, contrôle de légalité) ;
- Transmission à l'Adhérent de la copie des pièces du (ou des) marché(s) afin de lui permettre d'en assurer l'exécution ;
- Information de l'Adhérent de l'entrée en vigueur du (ou des) marché(s) ;

4.2 Rôle de l'Adhérent

L'Adhérent garde à sa charge les tâches suivantes :

- Confirmation de sa participation au marché lancé par la Centrale dans le délai imparti ;
- Participation ou non au Comité technique du marché concerné, le cas échéant ;
- Recensement de ses besoins, avec l'assistance de la Centrale d'achat ;
- Expression de son avis sur la stratégie d'achat en tant que membre du Comité technique, le cas échéant ;
- Participation en tant que de besoin au sourcing et aux différentes étapes de préparation et sélection ;
- Expression de son avis sur le choix du prestataire pressenti en tant que membre du Comité technique, le cas échéant ;
- Exécution du marché : passation des marchés subséquents le cas échéant, émission des bons de commande, réalisation des opérations de vérification, gestion des avances et acomptes, paiement des factures, révision des prix, application des pénalités,
- Information à la Centrale d'achat en cas de modifications contractuelles (avenants, reconductions, ...) ;
- Information à la Centrale d'achat quant au déroulé de l'exécution du (ou des) marché(s) conclu(s).

4.3 Modalités d'adhésion à un marché

Préalablement au lancement d'un marché, la Centrale en informe chaque Adhérent par mail.

L'Adhérent intéressé par ce marché l'indique à la Centrale, à l'adresse mail de la Centrale dans le délai prévu lors de l'information de lancement. Il est alors réputé être bénéficiaire du marché, sans autre formalité.

Si la manifestation de l'Adhérent de sa volonté de bénéficier du marché intervenait hors délai, il ne pourra alors être bénéficiaire du marché qu'après accord par mail de la Centrale.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 23/12/2024
Publication 24/12/2024

Si son adhésion est postérieure à l'information de lancement par la Centrale d'un marché, l'Adhérent pourra indiquer par mail à la Centrale son intérêt d'en bénéficier. La Centrale indiquera alors par retour de mail à l'Adhérent si cette demande est acceptée, après vérification que cette demande ne déséquilibre pas le marché.

L'Adhérent s'assurera que le signataire des mails l'engageant dispose bien du pouvoir nécessaire.

Pour les marchés sur lesquels l'Adhérent se positionne, l'Adhérent s'engage à fournir tout document et informations nécessaires à la Centrale pour préparer et passer les marchés, dont les éléments suivants :

- le représentant de l'Adhérent ;
- l'allotissement actuel ;
- le montant de la dépense annuelle par lot et statistiques annuelles de consommation ;
- les contraintes logistiques ou organisationnelles (délais, points de livraison, spécifications techniques, ...)
- les attentes du futur marché ;
- le(s) titulaire(s) actuel(s) ;
- l'estimation financière.

Par dossier d'achat, le Comité technique se réunira pour établir les éléments du marché dont la validation de la stratégie d'achat.

4.4 Passation du marché public

La Centrale d'achat passe le marché public destiné à chacun des Adhérents.

La signature de la présente convention vaut autorisation de signature par la Centrale pour le compte de l'Adhérent des marchés ou accords-cadres pour lesquels ont été reçus des mails de manifestation de volonté de l'Adhérent de bénéficier des marchés.

La Commission d'appel d'offres compétente est la Commission d'appel d'offres de GrandAngoulême.

Pour les marchés, sauf en cas de non-exclusivité spécifiée dans le marché, l'Adhérent s'engage à passer toutes ses commandes pour couvrir ses besoins aux titulaires des marchés sélectionnés par la Centrale. L'adhérent s'engage par la même à ne pas passer de marché de même objet pour son propre compte.

4.5 Passation des marchés subséquents ou des bons de commandes

Dans le cas d'un accord-cadre à bons de commande, les bons de commande sont passés par chaque Adhérent, qui est chargé de l'exécution du contrat.

Dans le cadre d'un accord-cadre à marchés subséquents, les marchés subséquents sont passés et notifiés par chaque Adhérent.

4.6 Mission de conseils achats/commande publique

L'adhésion donne droit à chaque Adhérent à un crédit annuel de dix (10) heures pour ses propres besoins portant sur des conseils achats/commande publique. Ce crédit est sans report possible d'une année à l'autre.

Pour ce faire, l'Adhérent sollicite par mail la Centrale d'achat sur son besoin propre et précis (par exemple : conseil en achats et en commande publique, rédaction de documents...).

La Centrale accuse bonne réception de la demande par mail sous 48 heures. A terme, un outil de gestion des demandes sous forme de plateforme de *ticketing* sera mis à disposition aux Adhérents.

Une première analyse d'intention de la question posée est menée par les équipes de la Centrale d'achat dont les modalités de réponse sont apportées dans un délai de trois (3) jours ouvrés au plus tard.

Si la demande est en lien avec le périmètre des achats centralisés, celle-ci sera traitée et gérée par l'équipe de la Centrale d'achat. Dans le cas contraire, la demande est transmise à un expert GrandAngoulême ou à un cabinet spécialisé.

Le crédit d'heure utilisé sera communiqué à l'adhérent à l'issue du traitement de chaque demande.

4.7 Effet et durée d'engagement

Si, à la date de manifestation de l'Adhérent de sa volonté de bénéficier d'un marché, le marché est en cours de préparation, l'Adhérent s'engage sur la durée totale du marché.

Si, à la date de manifestation de l'Adhérent de sa volonté de bénéficier d'un marché, le marché est déjà en cours d'exécution, la prise d'effet du marché pour l'Adhérent le sera selon les conditions et la périodicité d'adhésion prévue au marché. L'Adhérent est ensuite engagé jusqu'à la fin de la durée totale du marché.

Néanmoins, chaque Adhérent conserve la faculté de résilier le marché en ce qui le concerne, dans les conditions définies par le Code de la commande publique. Dans ce cas, il en informe la Centrale d'achat avant toute notification de sa décision au(x) titulaire(s) du marché.

Pour les marchés reconductibles, l'engagement de l'Adhérent sera reconduit tacitement, sauf à ce que l'Adhérent adresse à la Centrale la non-reconduction par tout moyen de communication, au plus tard trois (3) mois avant la date anniversaire du marché.

ARTICLE 5 – Participation financière

Le fonctionnement de la Centrale nécessitant des frais de gestion, l'Adhérent s'engage à verser une participation forfaitaire annuelle progressive calculée de la manière suivante :

- ☐ Pour les communes : en fonction du nombre d'habitants¹ (dernière population INSEE connue), sur la base d'un coût unitaire par habitant de 0,21 euros.
- ☐ Pour les autres structures : en fonction du dernier montant annuel connu des achats généraux², par application d'un taux de 0.04%.

En cas d'adhésion en cours d'année, le montant total de la participation est dû pour l'année entière.

Les tarifs sont déterminés par délibération du Conseil communautaire ainsi que les modalités de

¹ Population totale. Recensement INSEE

² Chapitre 011 poste 2011 des établissements publics ; Rubriques « achats de marchandises », « achats de matières et autres approvisionnements » et « autres achats et charges externes », hors variations de stock, inscrites au compte de résultat des structures soumises à comptabilité privée

participation à la Centrale d'achat. Les tarifs mentionnés ci-dessus sont ceux applicables à la date de signature de la présente convention

Cette participation annuelle est payable en une (1) fois, par émission d'un titre de recettes de GrandAngoulême, à la suite de la publication des comptes administratifs ou des comptes de résultat des adhérents.

Pour les adhésions intervenues dans le deuxième semestre 2024, le premier engagement court de la date d'adhésion jusqu'au 31 décembre 2026, soit une fraction de l'année 2024 et deux années pleines facturées au prix de deux années. L'adhésion sera payable en 2 fois comme suit : 50% en 2025 et 50% en 2026.

- ☐ Pour l'accès aux marchés d'énergies (électricité et gaz naturel), la participation financière est déterminée par la formule suivante :

$$P = T \times C^{N-1}$$

Dans laquelle :

P = Participation financière annuelle exprimée en euros

C^{N-1} = Consommation de chaque adhérent pour l'année N-1 exprimée en MWh

T = Tarif appliqué aux consommations N-1 en Mwh fixé à :

- 0,6 euro/MWh pour l'accès aux marchés de fourniture d'électricité ;
- 0,4 euro/MWh pour l'accès aux marchés de fourniture de gaz naturel.

Le montant plancher de la participation **P** est fixé à 75 euros par adhérent et par énergie (électricité ou gaz naturel).

Au plus tard au mois de juillet de chaque année civile d'exécution des marchés d'énergies (année N), la centrale d'achat procède au recensement des consommations de chaque adhérent sur l'année N-1. Sur la base de ce recensement, un titre de recettes est émis pour chacun des adhérents avant la fin du mois d'octobre de l'année N. Pour la première année, le montant des consommations pris en compte correspond à celui recensé par la centrale lors de la passation des marchés.

Dans un délai de trente (30) jours à compter de la réception dudit titre de recettes, les adhérents doivent procéder au paiement de la participation financière annuelle.

La participation de l'ensemble des adhérents ne pourra excéder la totalité des frais réellement engagés par la centrale d'achat pour assurer le déroulement de cette mission (coûts des assistances externalisées, part d'équivalent temps plein dédiée majorée de 15% de frais de structure, hors frais de publicité).

ARTICLE 6 – Gouvernance

Les parties s'engagent à collaborer de bonne foi pendant toute la durée de la convention afin d'assurer un pilotage stratégique et opérationnel de la centrale.

La gouvernance est garantie par la mise en place d'instances politiques et techniques présentés dans le tableau suivant. Chaque instance dispose d'un avis consultatif.

Chaque Adhérent désigne un correspondant unique, tel que défini dans le Règlement intérieur, qui sera l'interlocuteur dédié et le relai de communication pour la Centrale d'achat.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241219-2024_12_241-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 23/12/2024
Publication 24/12/2024

Instances	Objectifs	Participants	Droits de vote	Fréquence
Gouvernance politique				
Comité de pilotage (COFIL)	- Validation du plan d'actions annuel - Partage des résultats et le bilan d'activités	1 représentant par Adhérent - Elus référents de GrandAngoulême et des services communs - Equipe projet	55% (GA/VA) 45% (autres Adhérents)	Biannuel
Gouvernance technique				
Comité technique (COTECH)	- Validation de la stratégie d'achat - Validation du choix de l'attributaire	4 représentants adhérents pour chaque dossier d'achat - Equipe projet	Pas de règle de quorum	Par marché mutualisé
Comité de suivi	- Préparer le plan d'actions annuel - Suivre et piloter le plan d'actions - Accompagner la réalisation des dossiers d'achat et la réponse aux demandes de conseil	Equipe projet	Pas de vote	Réunions fréquentes

ARTICLE 7 – Satisfaction des adhérents

La satisfaction des Adhérents est une priorité de la Centrale d'achat.

Chaque année, GrandAngoulême réalise une enquête de satisfaction auprès des Adhérents dont les retours d'expériences sont présentés lors du Comité de pilotage.

ARTICLE 8 – Résiliation

Chacune des deux parties se réserve le droit de mettre fin à la présente convention à l'issue de la durée des marchés publics ou accords cadre passés par la Centrale, en prévenant l'autre partie trois mois à l'avance avant la fin du marché, par envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception.

Accuse de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241215-2024_12_241-DE

La centrale se réserve en outre le droit de résilier à tout moment la présente convention pour

Réception par le préfet 23/12/2024
Publication 24/12/2024

tout motif d'intérêt général, sans que cela ouvre droit à une demande d'indemnité de l'Adhérent.

ARTICLE 9 – Retrait

Les Adhérents peuvent demander à quitter la Centrale d'achat par décision simple, envoyée en recommandé avec accusé de réception, au Président de GrandAngoulême.

En toute hypothèse, le retrait effectif ne peut avoir lieu qu'à l'issue de l'année civile lors de laquelle la demande de retrait a été formulée, c'est-à-dire au 31 décembre de l'année d'adhésion pour laquelle le Membre a réglé sa cotisation.

Le retrait d'un Adhérent emporte la résiliation des marchés auxquels l'Adhérent est partie et la résiliation de la présente convention.

ARTICLE 10 – Exclusion

En cas de non-respect des obligations prévues dans la présente convention ou de manquement(s) grave(s) et/ou répété(s) aux obligations mises à sa charge dans la cadre de la convention, la Centrale d'achat se réserve le droit d'exclure un Adhérent de toute participation future aux activités de la Centrale. Cette exclusion lui est notifiée par courrier électronique. L'exclusion n'ouvre pas droit à indemnité à l'Adhérent.

ARTICLE 11 – Confidentialité

La Centrale d'achat et l'Adhérent s'engagent réciproquement à ne divulguer, sous quelque forme que ce soit, aucune information ou aucun document relatif aux besoins de l'Adhérent, sans l'accord de l'autre partie.

De manière générale, la Centrale d'achat et l'Adhérent s'accordent pour prendre toute mesure nécessaire à la préservation des offres techniques et financières des opérateurs économiques. Chaque partie est astreinte au secret professionnel et à la confidentialité des informations dont il a connaissance à l'égard des tiers.

ARTICLE 12 – Litiges

En cas de litige, les parties s'engagent préalablement à toute action contentieuse à se rencontrer afin de trouver une solution négociée. En cas d'échec, le litige sera porté devant le Tribunal compétent.

ARTICLE 12 – Avenant

Toute modification portant sur les engagements des parties devra faire l'objet d'un avenant à la présente convention, approuvé par chaque instance délibérante compétente et signé par les parties.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241219-2024_12_241-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 23/12 2024
Publication 24/12 2024

Fait à Angoulême, en deux (2) exemplaires originaux,
Le

Pour la Centrale d'achat

Par délégation, Madame Jonique
Pour le Président, CHIRON
Le Secrétaire délégué,
Membre du Bureau
et chargé de l'achat
et de la Commune Publique,

Pour l'Adhérent

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241215-2024_12_241-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 23/12/2024

Publication 24/12/2024

COMITE SYNDICAL DU POLE IMAGE MAGELIS

Vendredi 21 mars 2025

RAPPORT N°6

Résidence croisée d'auteurs entre Angoulême et Ljubljana, Villes Créatives de l'UNESCO pour la littérature

Ljubljana et Angoulême, Villes Créatives de l'UNESCO pour la littérature, l'Institut Français de Slovénie, la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image et Magelis s'associent afin de soutenir la créativité slovène et française en bande dessinée et animation à travers un programme de résidences croisées. La Cité internationale de la bande dessinée gèrera la résidence bande dessinée et Magelis, la résidence animation.

Cette résidence animation est réalisée dans le cadre du dispositif « La Fabrique des Résidences » de l'Institut Français et permettra à un auteur slovène de partir en résidence à Angoulême pendant 3 semaines et à un auteur français de partir en résidence à Ljubljana pendant 1 mois (*dates à confirmer*).

L'auteur slovène effectuera sa résidence au sein de la Maison des Auteurs, ou de la maison alsacienne ou encore d'un studio et pourra bénéficier du soutien d'un ou plusieurs professionnels pour l'accompagner sur son projet d'écriture.

Une bourse d'un montant de 1 190 € sera attribuée à l'auteur slovène, prise en charge par l'Institut français de Slovénie, et 1 500 € pour l'auteur français qui restera 4 semaines en Slovénie.

Dans le cadre de la résidence, MAGELIS prendra en charge (directement ou par remboursement) les frais liés au transport vers et depuis Ljubljana pour l'auteur français, en complément des 600 € de l'Institut Français, les frais d'hébergement à Angoulême pour l'auteur slovène ainsi que les frais liés au transport, à l'hébergement et autres frais divers pour les intervenants invités. Magelis prendra en charge les éventuels frais de studio pour un projet en stop motion.

A noter que les frais de restauration ne sont pas pris en charge.

*

*

*

Je vous propose de bien vouloir en délibérer et :

- accepter la prise en charge (directe ou par remboursement) par Magelis des frais de transport de l'auteur français et d'hébergement de l'auteur slovène, ainsi que les frais des intervenants invités au titre de la résidence croisée Angoulême et Ljubljana et les frais éventuels de studio pour un projet en stop motion;
- m'autoriser à signer l'ensemble des documents y afférents.

Patrick MARDIKIAN
Président du Pôle Image Magelis

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'S' shape with a horizontal line crossing it, and a long, sweeping stroke extending to the right.

COMITE SYNDICAL DU POLE IMAGE MAGELIS

Vendredi 21 mars 2025

RAPPORT N°7

SUBVENTION DE MAGELIS A L'ASSOCIATION CAP BD – CLUB UNESCO D'ANGOULEME

Magelis souhaite renouveler son soutien à l'association CAP BD – Club Unesco Angoulême, créée pour fédérer les forces vives et les citoyens de la ville d'Angoulême autour du label Unesco Ville créative obtenu par la ville d'Angoulême en 2019, et valoriser ce label prestigieux et envié auprès du plus grand nombre.

CAP BD contribue au rayonnement d'Angoulême dans le domaine de la littérature, particulièrement de la Bande Dessinée et des produits de l'Image. A ce titre, elle se veut une ressource auprès de la Ville d'Angoulême pour les actions UNESCO et la notoriété de la ville.

CAP BD bénéficie du soutien de plusieurs institutions territoriales :

- Ville d'Angoulême : 19 K€
- GrandAngoulême : 5.5 K€
- Département de la Charente: 4.5 K€
- Etat : 3.5 K€
- Autres : 17 K€

CAP BD a élaboré un dispositif d'actions pour développer la notoriété de l'image sur le territoire en 2025 pour lequel elle sollicite MAGELIS pour l'accompagner :

- Pavillon d'Angoulême : chaque année pendant le FIBD, le Pavillon permet de mettre en avant les auteurs et autrices, illustrateurs et illustratrices, dessinateurs et dessinatrices du territoire à travers des expositions, des ateliers dessin pour petits et grands, des dédicaces, du cinéma d'animation avec une projection de films d'animation fabriqués en partie dans les studios et/ou écoles d'Angoulême.

Fort de son succès populaire, CAP BD souhaite faire vivre le lieu tout au long de l'année avec une programmation en lien avec les événements culturels du territoire (expositions d'artistes locaux, les samedis marchés des créateurs, le FFA, le circuit des Remparts, marché de Noël, ...)

- Du 28 Janvier au 2 février 2025 : le FIBD (20 000 visiteurs)
- Du 12 au 28 février 2025 : Exposition *Bonboni "le dessin s'anime"*
- Du 8 au 24 Mars 2025 : le Printemps des Poètes

CAP BD s'installe à l'hôtel St SIMON du fait des travaux prévus Rue Hergé

- Du 8 au 23 Mai 2025 : des créateurs internationaux exposent leurs œuvres picturales

- du 10 au 24 Juillet 2025 : *In vino fabulas* avec Café Creed et vignerons
- Marchés d'été et de Noël *(dates en cours de définition)*
- Juillet- Octobre 2025 : Anim'actio en co-réalisation avec Magelis
- Du 27 au 31 Août 2025 : Angoulême fait son cinéma
- Du 10 au 14 Septembre 2025 : Circuit des Remparts (estampes, ateliers)
- Exposition en préparation en Novembre 2025.
- Semaine des mangas *(à finaliser)*

- Par ailleurs :

- Projet de statue de Eisner (accord de ses descendants)
- Projet timbres pour le FIBD 2026 avec 8 auteurs locaux sous la houlette d'Olivier Balez (sketchs réalisés) *en cours de validation par la Poste.*
- CNAM-ENJMIN les 3-4 Avril (Festival SPAWN !) avec 6 auteurs (exposition, battles...
- Bus Hugo Pratt (contrat Etat- Ville), thème ma ville Angoulême.
- Festival de Confolens 2025

Pour mettre en place ses actions, CAP BD sollicite Magelis pour un soutien financier d'un montant de 12 000 € sur un budget total prévisionnel des projets présentés de 67 500 € (hors contributions volontaires). Magelis souhaite attribuer à CAP BD une subvention à hauteur de 12 000 € au titre de l'année 2025.

*

*

*

Je vous propose de bien vouloir en délibérer et :

- accepter le principe et les termes de la convention à intervenir entre Magelis et l'association CAP BD prévoyant un soutien financier d'un montant de 12 000 € au titre de l'année 2025 ;
- m'autoriser à signer la convention de partenariat afférente ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.


 Patrick MARDIKIAN
 Président du Pôle Image Magelis



Membre des associations
et clubs pour l'UNESCO



CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE MAGELIS ET L'ASSOCIATION CAP BD ANGOULEME – CLUB UNESCO POUR L'ANNEE 2025

Entre :

Le Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis, Etablissement Public Administratif dont le siège social est situé au 3 Rue de la Charente, 16000 Angoulême (France), représenté par son Président, Monsieur Patrick MARDIKIAN, dûment habilité par la délibération n° _____ du Comité syndical en date du _____

Ci-après désigné « **MAGELIS** »

D'une part,

CAP BD – CLUB UNESCO D'ANGOULEME, Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé à l'Hôtel de Ville d'Angoulême [16000], représentée par Monsieur Denis DEBROSSE, en qualité de Président de l'association, dûment habilité à cet effet,

Désigné ci - après « **CAP BD** »,

D'autre part,

En préambule

CAP BD est une association à but non lucratif, créée pour fédérer les forces vives et les citoyens de la ville d'Angoulême autour du label Unesco Ville créative obtenu par la ville d'Angoulême en 2019, et valoriser ce label prestigieux et envié auprès du plus grand nombre.

L'UNESCO est l'organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture.

CAP BD contribue au rayonnement d'Angoulême dans le domaine de la littérature, particulièrement de la Bande Dessinée et des produits de l'Image. A ce titre, elle se veut une ressource auprès de la Ville d'Angoulême pour les actions UNESCO et la notoriété de la ville.

Les missions de l'association portent en particulier sur la diffusion d'informations et l'implication des citoyens, l'élaboration de propositions d'actions auprès de la Ville pour développer la notoriété d'Angoulême en lien avec les forces vives de la ville (culture, éducation, associations, établissements d'enseignement du primaire au supérieur, tourisme, commerce...), la participation aux coopérations avec les villes des réseaux français et internationaux de l'UNESCO, la recherche de mécènes pour soutenir ses actions.

Le bilan est positif et se caractérise par une montée en puissance avec des actions de plus en plus nombreuses et surtout l'investissement des artistes locaux dans le domaine de la bande dessinée, du graphisme, du design et du cinéma d'animation. La mise à disposition par la Ville d'Angoulême du 71 rue Hergé, baptisé le Pavillon d'Angoulême, est un formidable atout, reconnu de tous et avec une activité culturelle dense.

A noter que Cap BD n'emploie aucun salarié. Le travail quotidien est assuré par des bénévoles assistés d'un prestataire pour la communication (12 000 €/an).

Fort de son succès populaire (environ 50 000 visiteurs au Pavillon), CAP BD souhaite faire vivre le lieu tout au long de l'année avec une programmation en lien avec les événements culturels du territoire. L'association a ainsi élaboré un dispositif d'actions pour lequel elle sollicite MAGELIS pour l'accompagner :

- Pavillon d'Angoulême

Chaque année pendant le FIBD, le Pavillon permet de mettre en avant les auteurs et autrices, illustrateurs et illustratrices, dessinateurs et dessinatrices du territoire à travers des expositions, des ateliers dessin pour petits et grands, des dédicaces, du cinéma d'animation avec une projection de films d'animation fabriqués en partie dans les studios et/ou écoles d'Angoulême.

D'autres actions sont prévues tout au long de l'année :

- Du 28 Janvier au 2 février 2025 : le FIBD (20 000 visiteurs)
- Du 12 au 28 février 2025 : Exposition *Bonboni "le dessin s'anime"*
- Du 8 au 24 Mars 2025 : le Printemps des Poètes

CAP BD s'installe à l'hôtel St SIMON du fait des travaux prévus Rue Hergé

- Du 8 au 23 Mai 2025 : des créateurs internationaux exposent leurs œuvres picturales
- du 10 au 24 Juillet 2025 : *In vino fabulas* avec Café Creed et vignerons
- Marchés d'été et de Noël *(dates en cours de définition)*
- Juillet- Octobre 2025 : Anim'actio en co-réalisation avec Magelis
- Du 27 au 31 Août 2025 : Angoulême fait son cinéma
- Du 10 au 14 Septembre 2025 : Circuit des Remparts (estampes, ateliers)
- Exposition en préparation en Novembre 2025.
- Semaine des mangas *(à finaliser)*

- **Par ailleurs :**
 - Projet de statue de Eisner (accord de ses descendants)
 - Projet timbres pour le FIBD 2026 avec 8 auteurs locaux sous la houlette d'Olivier Balez (sketchs réalisés) *en cours de validation par la Poste*.
 - CNAM-ENJMIN les 3-4 Avril (Festival SPAWN !) avec 6 auteurs (exposition, battles...
 - Bus Hugo Pratt (contrat Etat- Ville), thème ma ville Angoulême.
 - Festival de Confolens 2025

Le budget prévisionnel 2025 de CAP BD s'élève à 67 500 € (hors contributions volontaires).

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Aux vues :

- des missions de l'Association,
 - de la demande de subvention d'un montant de 12 000 € adressée par CAP BD à MAGELIS,
- Magelis décide d'attribuer à CAP BD un soutien financier au titre de l'année 2025 à hauteur de 12 000 €.

Ladite aide sera créditée au compte de CAP BD, après co-signature de la présente convention, transmission en Préfecture et publication de la délibération afférente.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DES PARTIES

2.1 Obligations de MAGELIS

MAGELIS s'engage à :

- Verser à CAP BD la somme forfaitaire de douze mille euros (12 000 euros)
- Assurer la promotion des actions via ses supports de communication (newsletter, site Internet, réseaux sociaux et email)

2.2 Obligations de CAP BD

CAP BD s'engage à :

- Mettre en place son dispositif d'actions défini en préambule de la présente convention sur lesquelles MAGELIS est sollicité pour son soutien ;
- Faire figurer le logo de MAGELIS sur le site internet de CAP BD ainsi qu'au Pavillon d'Angoulême et à l'Hôtel Saint Simon ;
- Mentionner le soutien de MAGELIS dans toutes ses actions pour lesquelles MAGELIS est sollicité pour son soutien
- Associer Magelis aux relations presse
- Inviter les représentants de MAGELIS lors de ses actions
- Transmettre un bilan complet (qualitatif et financier) de ses actions au plus tard le 31/03/2026.

ARTICLE 3 : CONTRÔLE

MAGELIS aura le droit de contrôler, sur pièces et sur place, l'exactitude des informations qui lui auront été communiquées par CAP BD, ainsi que l'utilisation des fonds.

Ce contrôle pourra éventuellement donner lieu à la restitution des sommes déjà versées à CAP BD dans les conditions précisées ci-après et à dénonciation de la convention par MAGELIS dans les conditions prévues à l'article 4 ci-dessous.

En cas d'utilisation des sommes versées par MAGELIS non conforme à l'objet et aux buts de CAP BD ou aux actions prévues par cette dernière, selon constat effectué par MAGELIS dans l'exercice de ses contrôles, CAP BD devra restituer les sommes en cause après mise en demeure écrite de MAGELIS.

Il en sera de même :

- en cas de changement substantiel de l'objet ou des buts statutaires de l'Association ;
- de dissolution de l'Association pour quelque cause que ce soit ;
- en l'absence de communication des pièces et informations prévues à l'article 2 ci-dessus dans les délais arrêtés à ce même article.

ARTICLE 4 : DUREE

La présente convention prend effet à compter du jour de sa signature par les représentants des deux parties, dûment habilités par leurs assemblées délibérantes respectives, et prend fin par justification de la subvention sur l'année 2025. Toute prolongation donnera lieu à une nouvelle décision des deux parties et une nouvelle convention.

En cas de dissolution de l'Association ou de non-respect de tout ou partie des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être considérée comme résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de 30 jours suivant l'envoi par l'une ou l'autre partie d'une lettre recommandée avec AR, valant mise en demeure d'avoir à exécuter lesdits engagements.

Il est précisé que l'Association ne dispose d'aucun droit à l'octroi d'une quelconque subvention, ni au renouvellement de la subvention versée en exécution de la présente convention.

ARTICLE 5 : LITIGE

Tout litige découlant de l'interprétation du présent contrat ou de son application, et à défaut d'un accord amiable, sera porté devant la juridiction compétente.

Fait en deux exemplaires originaux, soit un pour chacune des parties,

A Angoulême,
Le

Pour Le SMPI MAGELIS
Le Président

Pour l'Association CAP BD
Le Président

Patrick MARDIKIAN

Denis DEBROSSE

COMITE SYNDICAL DU POLE IMAGE MAGELIS

Vendredi 21 mars 2025

RAPPORT N°8

SUBVENTION DE MAGELIS AU CNAM-ENJMIN POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL SPAWN !

En 2022, le Cnam-Enjmin, seule école publique entièrement dédiée à tous les métiers du jeu vidéo en France, et SO· Games, l'association des professionnels du jeu vidéo en Nouvelle-Aquitaine, représentant + de 100 acteurs sur la région, se sont associés pour créer un événement unique autour des jeux vidéo, gratuit et ouvert à tous et toutes : **SPAWN !, le festival du jeu vidéo d'Angoulême** avec une demi-journée réservée aux professionnels et une journée grand public.

En tant qu'acteur clé du développement et de l'accompagnement des acteurs de l'industrie du jeu vidéo, Magelis a souhaité contribuer, dès la première édition, à cet événement en apportant une aide tant financière que non financière.

Après avoir rassemblé plus de 800 festivaliers lors de la deuxième édition qui s'est déroulée les 5 et 6 avril 2024, cet événement familial et gratuit revient pour une troisième édition le vendredi 4 et samedi 5 avril 2025 au Cnam-Enjmin.

La programmation de cette nouvelle édition mettra en lumière de nombreux jeux à tester sur place : jeux indés originaux, expériences inédites, réalité virtuelle, challenges..., des échanges avec les créateurs de jeux, des tables rondes et conférences grand public et des spectacles vidéoludiques.

Le budget total prévisionnel de la manifestation est estimé à 46 750 €.

Le Cnam-Enjmin et Magelis partagent ainsi la même ambition de dynamiser la filière des jeux vidéo et d'apporter une animation territoriale qui permette la valorisation des entreprises du secteur et leur développement économique.

Une convention de partenariat établie entre Magelis et le Cnam-Enjmin précise les engagements réciproques au titre de l'édition 2025.

*

*

*

Je vous propose de bien vouloir en délibérer et :

- accepter le principe et les termes de la convention de partenariat entre Magelis et le Cnam-Enjmin prévoyant un soutien financier d'un montant de 9 600 € TTC au titre de l'édition 2025 du Festival SPAWN ! ;
- m'autoriser à signer la convention de partenariat afférente ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.



Patrick MARDIKIAN
Président du Pôle Image Magelis

**CONVENTION AU TITRE DE L'ANNEE 2025
PORTANT DEFINITION DU SOUTIEN APORTE
PAR MAGELIS AU CNAM-ENJMIN
POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL SPAWN !**

Le Syndicat Mixte du Pôle Image MAGELIS

Etablissement Public Administratif

Sis au 3, Rue de la Charente - 16000 ANGOULEME

Représenté par son Président en exercice, Monsieur Patrick Mardikian, dûment habilité par la délibération du Comité Syndical du

Ci - après désigné « MAGELIS »

D'UNE PART,

Association de gestion Cnam Nouvelle-Aquitaine

Représentée par son président M. Daniel CHARBONNEL

Sis à Cité Numérique - 2 rue Marc Sangnier 33130 Bègles

Ci-après dénommée AG-Cnam Nouvelle-Aquitaine

Ci-après désigné « le CNAM »,

Agissant pour le compte de son École Nationale du Jeu et des Médias Interactifs Numériques

Représentée par Axel BUENDIA, son Directeur

Ci-après désignée « le CNAM-ENJMIN »

D'AUTRE PART,

Ci-après désignés « les PARTIES ».

PREAMBULE

En 2022, le CNAM-ENJMIN, seule école publique entièrement dédiée à tous les métiers du jeu vidéo en France, et SO· Games, l'association des professionnels du jeu vidéo en Nouvelle-Aquitaine, représentant + de 100 acteurs sur la région, se sont associés pour créer un événement unique autour des jeux vidéo, gratuit et ouvert à tous et toutes : **SPAWN !, le festival du jeu vidéo d'Angoulême** avec une demi-journée réservée aux professionnels et une journée grand public.

.../...

Après avoir rassemblé plus de 800 festivaliers lors de la deuxième édition qui s'est déroulée les 5 et 6 avril 2024, cet événement familial et gratuit revient pour une troisième édition le vendredi 4 et samedi 5 avril 2025 au CNAM-ENJMIN.

La programmation de cette nouvelle édition mettra en lumière de nombreux jeux à tester sur place : jeux indés originaux, expériences inédites, réalité virtuelle, challenges..., des échanges avec les créateurs des jeux, des tables rondes et conférences grand public et des spectacles vidéoludiques.

En tant qu'acteur clé du développement et de l'accompagnement des acteurs de l'industrie du jeu vidéo, MAGELIS a souhaité contribuer, dès la première édition, à cet événement. Les PARTIES ont décidé de renouveler leur collaboration dans le cadre de la troisième édition du festival SPAWN ! et de fixer via la présente convention de partenariat les termes de leur collaboration.

Le CNAM-ENJMIN et MAGELIS partagent ainsi la même ambition de dynamiser la filière des jeux vidéo et d'apporter une animation territoriale qui permette la valorisation des entreprises du secteur et leur développement économique.

CONVENTION

Article I^{er} : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités et conditions du partenariat et les engagements réciproques du CNAM-ENJMIN et de MAGELIS, en vue de l'organisation de la troisième édition du festival SPAWN ! les 4 et 5 avril 2025.

Article II : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue au titre de l'édition 2025 de SPAWN !

Toute modification éventuelle de la présente convention s'effectuera par avenant dûment signé par les PARTIES.

Article III : ENGAGEMENTS ET OBLIGATIONS DE MAGELIS

En contrepartie des engagements pris par le CNAM-ENJMIN, MAGELIS verse un soutien financier de 9 600 €, qui sera versé au CNAM dès signature de la présente convention.

Cette somme couvre une partie de l'organisation de la manifestation.

Le règlement sera effectué par virement sur le compte de l'agent comptable du CNAM.

Article IV : ENGAGEMENTS ET OBLIGATIONS DU CNAM-ENJMIN

Le CNAM-ENJMIN s'engage à :

- utiliser l'intégralité de la contribution pour financer le projet ;
- transmettre un bilan complet (qualitatif, quantitatif et financier) de l'édition 2025

.../...

Dans le cadre du partenariat, MAGELIS sera identifié en tant que partenaire majeur de l'édition 2025 du Festival et recevra les contreparties listées ci-dessous ;

- Mention du logo MAGELIS sur tous les supports de communication du Festival (site web, communiqué de presse, post réseaux sociaux avant, pendant et après l'événement, flyers, affiches, programmes, vidéos de présentation, etc...)
- Opportunité de diffuser une documentation dans l'espace partenaires
- Prise de parole d'un représentant de MAGELIS lors de l'événement
- Invitation des représentants de MAGELIS aux déjeuners et soirées pendant l'événement

Article V – REMBOURSEMENT DE LA SOMME

L'utilisation de la somme à des fins autres que celles définies par la présente convention entraînera la résiliation de cette convention et le remboursement de la somme accordée. Il en ira de même en cas de non-respect par le CNAM-ENJMIN de ses obligations en termes de communication.

Article VI – RESILIATION

MAGELIS se réserve le droit de mettre fin, unilatéralement et à tout moment à la présente convention, en cas de non-respect de l'une des clauses de la présente convention ou à l'une des clauses de l'un des quelconques avenants à ladite convention, dès lors que, dans les 15 jours suivants la date de réception de la mise en demeure envoyée par MAGELIS par lettre recommandée avec accusé de réception, le CNAM-ENJMIN n'aura pas donné de suite favorable.

Fait en deux exemplaires originaux, dont un pour chacune des PARTIES,

A Angoulême, le

Pour le Syndicat Mixte du Pôle Image
MAGELIS

Pour le CNAM Nouvelle-Aquitaine

Patrick MARDIKIAN,
Président

Daniel CHARBONNEL,
Président

COMITE SYNDICAL DU POLE IMAGE MAGELIS

Vendredi 21 mars 2025

RAPPORT N°9

Subvention de Magelis à la Technopole Eurekatech Angoulême Cognac Charente pour l'année 2025

Inaugurée il y a 7 ans pour valoriser l'écosystème territorial, la Technopole Eurekatech Angoulême Cognac Charente, a été créée dans le but d'accompagner la création, la croissance et la venue d'entreprises innovantes sur l'ensemble du Département autour de filières stratégiques que sont l'Image Numérique et les Industries Culturelles et Créatives (ICC), l'industrie du process, la mécanique et l'électronique et enfin l'industrie du luxe et du packaging.

Magelis a ainsi adhéré à la Technopole Eurekatech en qualité de membre fondateur comme stipulé dans la délibération n°18 du 09 mars 2018.

Le Conseil de Surveillance de la Technopole réuni le 5 novembre 2024 a validé les orientations stratégiques et opérationnelles et le budget prévisionnel pour 2025. Les échanges avec l'équipe de Magelis ont également permis de préciser les ambitions et les actions, listées ci-dessous, que portera Eurekatech au titre des ICC dans une logique de renforcement et de complémentarité avec les programmes portés par Magelis :

1/ Entrepreneuriat & Diversification :

- Renforcer la présence de la Technopole Eurekatech dans le quartier image et notamment en lien avec la pépinière Image et le Cnam-Enjmin.
- Poursuivre les actions visant à accompagner le financement des entreprises image / numérique par les partenaires institutionnels et bancaires
- Renforcer et amplifier le programme WIZZ, l'incubateur dédié aux ICC, au travers d'un parcours complémentaire dédié à la recherche d'éditeurs
- Evaluer la faisabilité et la mise en œuvre d'un programme d'incubation complémentaire combinant ICC et diversification
- Accompagner les entreprises sur des événements de diversifications en complément des actions Magelis (journées des technologies immersives à Cognac et Angoulême, Salon Museum Expert, Industrie du Futur...)
- Participer et contribuer au dossier France 2030 de Magelis

2/ Plateforme technologique & Recherche

- Renforcer le lien avec l'écosystème de la recherche régionale.
- Evaluer les possibilités d'accueillir une plateforme technologique sur le territoire.
- Amplifier les échanges entre les centres de ressources régionaux vers l'écosystème de l'image numérique.

La Technopole EurekaTech et le Pôle Image Magelis partagent ainsi la même ambition de dynamiser la filière ICC et d'apporter une animation territoriale qui permette la valorisation des entreprises innovantes et leur développement économique.

Notre territoire dispose d'une maturité forte et la capacité d'EurekaTech à accompagner les entreprises et à animer la filière, associée au dynamisme, à l'expérience et à la reconnaissance nationale et internationale de Magelis, permettront à cette collaboration de faire évoluer la dynamique locale et l'ancrage de la spécialité Image et Numérique d'Angoulême.

Pour mettre en place ces actions de collaboration, la Technopole EurekaTech sollicite Magelis pour un soutien financier de 30 000 € au titre de l'année 2025 (identique à celui de 2024), permettant de consolider les programmes de la Technopole, de poursuivre ses travaux en s'inscrivant dans une logique collaborative car les actions technopolitaines doivent permettre de densifier le soutien aux actions d'accompagnement de l'innovation et de l'entrepreneuriat sur le territoire de GrandAngoulême et de la Charente.

Le budget total prévisionnel pour l'année 2025 est établi à 643 500 €. Les autres partenaires qui soutiennent EurekaTech sont :

Grand Angoulême (mise à dispo)	80 000 €
Nouvelle Aquitaine Service Start-Up	119 000 €
Nouvelle-Aquitaine Service Numérique	10 000 €
Grand Angoulême (mise à dispo)	263 000 €
Coveris	37 500 €
Grand Cognac	20 000 €
Prestation / Cotisation / Partenariat	19 000 €
CCI Charente (mise à dispo)	15 000 €
Nouvelle Aquitaine / Etat Territoire industrie	25 000 €
Grand Angoulême TI	12 850 €
Grand Cognac TI	6 850 €
Rouillac TI	3 250 €
Porte du Périgord TI	2 050 €

Une convention financière établie entre Magelis et la Technopole EurekaTech viendra préciser les engagements réciproques au titre de l'année 2025.

*

*

*

Je vous propose de bien vouloir en délibérer et :

- accepter le soutien financier de Magelis à la Technopole EurekaTech du GrandAngoulême, pour un montant de 30 000 €, au titre de l'année 2025 ;
- approuver le principe et les termes de la convention financière afférente ;
- m'autoriser à la signer ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.


Patrick MARDIKIAN
Président du Pôle Image Magelis



**CONVENTION AU TITRE DE L'ANNEE 2025
PORTANT DEFINITION DU SOUTIEN APORTE
PAR LE SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS
A LA TECHNOPOLE EUREKATECH**

Le Syndicat Mixte du Pôle Image [SMPI] MAGELIS

Etablissement Public Administratif

Sis au 3, Rue de la Charente - 16000 ANGOULEME

Représenté par son Président en exercice, Monsieur Patrick Mardikian, dûment habilité par la délibération du Comité Syndical du

Ci - après désigné « MAGELIS »

D'UNE PART,

La Technopole EUREKATECH Angoulême Cognac Charente

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Domiciliée au Pôle d'Activités du Grand Girac, 70 rue Jean Doucet 16470 Saint-Michel

Représentée par son président en exercice, Monsieur Joël DENIS-LUTARD,
Agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par la délibération de ladite Association en date du

Ci-après dénommée « EUREKATECH »

D'AUTRE PART,

IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIV

PREAMBULE

Animés d'une volonté commune de contribuer activement à la valorisation du grand bassin d'Angoulême, la Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême, la Communauté d'Agglomération de GrandCognac, la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Charente (CCI), la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) de la Charente, l'Union Patronale de la Charente et Magelis ont décidé de créer un outil économique.

.../...

Inaugurée il y a 7 ans pour valoriser l'écosystème territorial, la Technopole EUREKATECH Angoulême Cognac Charente, a été créée dans le but d'accompagner la création, la croissance et la venue d'entreprises innovantes sur l'ensemble du Département autour de filières stratégiques que sont l'Image Numérique et les Industries Culturelles et Créatives (ICC), l'industrie du process, la mécanique et l'électronique et enfin l'industrie du luxe et du packaging.

MAGELIS a ainsi adhéré à EUREKATECH en qualité de membre fondateur comme stipulé dans la délibération n°18 du 09 mars 2018.

Le Conseil de Surveillance de la Technopole réuni le 5 novembre 2024 a validé les orientations stratégiques et opérationnelles et le budget prévisionnel pour 2025. Les échanges avec l'équipe de MAGELIS ont également permis de préciser les ambitions et les actions, listées ci-dessous, que portera EUREKATECH au titre des ICC dans une logique de renforcement et de complémentarité avec les programmes portés par MAGELIS :

1/ Entrepreneuriat & Diversification :

- Renforcer la présence de la Technopole EurekaTech dans le quartier image et notamment en lien avec la pépinière Image et le Cnam-Enjmin.
- Poursuivre les actions visant à accompagner le financement des entreprises image / numérique par les partenaires institutionnels et bancaires
- Renforcer et amplifier le programme WIZZ, l'incubateur dédié aux ICC, au travers d'un parcours complémentaire dédié à la recherche d'éditeurs
- Evaluer la faisabilité et la mise en œuvre d'un programme d'incubation complémentaire combinant ICC et diversification
- Accompagner les entreprises sur des événements de diversifications en complément des actions Magelis (journées des technologies immersives à Cognac et Angoulême, Salon Museum Expert, Industrie du Futur...)
- Participer et contribuer au dossier France 2030 de Magelis

2/ Plateforme technologique & Recherche

- Renforcer le lien avec l'écosystème de la recherche régionale.
- Evaluer les possibilités d'accueillir une plateforme technologique sur le territoire.
- Amplifier les échanges entre les centres de ressources régionaux vers l'écosystème de l'image numérique.

EUREKATECH et MAGELIS partagent ainsi la même ambition de dynamiser la filière ICC et d'apporter une animation territoriale qui permette la valorisation des entreprises innovantes et leur développement économique.

Notre territoire dispose d'une maturité forte et la capacité d'EUREKATECH à accompagner les entreprises et à animer la filière, associée au dynamisme, à l'expérience et à la reconnaissance nationale et internationale de MAGELIS, permettront à cette collaboration de faire évoluer la dynamique locale et l'ancrage de la spécialité Image et Numérique d'Angoulême.

MAGELIS, pour sa part, a considéré que les buts, actions et ambitions d'EUREKATECH, sont conformes à ses propres objectifs statutaires ainsi qu'à l'intérêt général du territoire concerné.

MAGELIS peut ainsi favorablement envisager la conclusion d'une convention avec EUREKATECH.

.../...

CONVENTION

Article I^{er} :

Aux vues :

- des missions d'EUREKATECH
- de la demande de subvention d'un montant de 30 000 € (trente mille euros) adressée par EUREKATECH à MAGELIS,

Le Syndicat Mixte du Pôle Image MAGELIS décide d'attribuer son soutien financier à la Technopole EUREKATECH Angoulême Cognac Charente au titre de l'année 2025 à hauteur de **30 000 €**, sur un budget total prévisionnel de 643 500 €.

Ladite aide sera créditée au compte d'EUREKATECH, après publication de la délibération afférente, cosignature de la présente convention et transmission en Préfecture. Elle sera versée, selon la procédure comptable en vigueur, en une seule fois.

Article II :

EUREKATECH s'engage à :

- faire figurer le soutien de MAGELIS dans toutes ses publications et à l'occasion de toutes ses interventions et manifestations;
- afficher le logo MAGELIS dans tous ses supports de communication;
- inviter les représentants de MAGELIS lors de ses actions;
- diffuser auprès des contacts les informations relatives à MAGELIS;
- fournir tous les éléments financiers liés à son budget prévisionnel
- communiquer dans les six mois de la clôture de l'exercice 2025, à savoir le 30 juin 2026 au plus tard, les comptes dudit exercice établis conformément au Plan Comptable Général en vigueur, le rapport du ou (des) Commissaires aux comptes relatif auxdits comptes et le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur ces mêmes comptes ;
- transmettre après son approbation par son Conseil d'Administration son rapport d'activités avant le 31 mars 2026.

Article III :

MAGELIS aura le droit de contrôler, sur pièces et sur place, l'exactitude des informations qui lui auront été communiquées par EUREKATECH, ainsi que l'utilisation des fonds.

Ce contrôle pourra éventuellement donner lieu à la restitution des sommes déjà versées à EUREKATECH dans les conditions précisées ci-après et à dénonciation de la convention par MAGELIS dans les conditions prévues à l'article IV ci-dessous.

En cas d'utilisation des sommes versées par MAGELIS non conforme à l'objet et aux buts d'EUREKATECH ou aux actions prévues par ce dernier, selon constat effectué MAGELIS dans l'exercice de ses contrôles, EUREKATECH devra restituer les sommes en cause après mise en demeure écrite de MAGELIS.

.../...

Il en sera de même :

- en cas de changement substantiel de l'objet ou des buts statutaires d'EUREKATECH ;
- de dissolution d'EUREKATECH pour quelque cause que ce soit ;
- en l'absence de communication des pièces et informations prévues à l'article II ci-dessus dans les délais arrêtés à ce même article.

Article IV:

La présente convention prend effet à compter du jour de sa signature par les représentants des deux parties, dûment habilités par leurs assemblées délibérantes respectives, et prend fin par justification de la subvention sur l'année 2025. Toute prolongation donnera lieu à une nouvelle délibération des deux parties et une nouvelle convention.

En cas de dissolution d'EUREKATECH ou de non-respect de tout ou partie des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être considérée comme résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de 30 jours suivant l'envoi par l'une ou l'autre partie d'une lettre recommandée avec AR, valant mise en demeure d'avoir à exécuter lesdits engagements.

Il est précisé que EUREKATECH ne dispose d'aucun droit à l'octroi d'une quelconque subvention, ni au renouvellement de la subvention versée en exécution de la présente convention.

Article V:

Tout litige découlant de l'interprétation du présent contrat ou de son application, et à défaut d'un accord amiable, sera porté devant la juridiction compétente.

Fait en deux exemplaires originaux, dont un pour chacune des parties,

A Angoulême, le

Pour le Syndicat Mixte du Pôle Image
MAGELIS

Pour la Technopole Angoulême Cognac Charente
EUREKATECH

Patrick Mardikian,
Le Président

Joël DENIS-LUTARD,
Le Président

COMITE SYNDICAL DU POLE IMAGE

Vendredi 21 mars 2025

RAPPORT N°10

Subvention du SMPI Magelis à l'Association Prenez du Relief pour l'année 2025

L'Association « Prenez du Relief » s'engage activement pour le développement et la diffusion des nouvelles technologies et des nouvelles écritures audiovisuelles et cinématographiques. Son champ d'action couvre des domaines tels que le relief, la réalité virtuelle, la réalité augmentée, le format vertical et les applications culturelles de l'intelligence artificielle (IA).

Dans ce cadre, l'Association organise du 6 au 12 octobre 2025, à Angoulême, la treizième édition du Festival « Courant3D », le festival de l'immersion et de l'interactivité. Il comprend des diffusions, des expositions, des performances, des conférences et des ateliers pour les artistes, les réalisateurs, les producteurs, les étudiants et les passionnés de technologie et de nouvelles écritures.

L'objectif du Festival est de promouvoir et de questionner les nouvelles écritures et les nouvelles technologies immersives et interactives utilisées dans la production audiovisuelle et cinématographique. Parallèlement, il continuera à mettre l'accent sur une réflexion approfondie concernant les implications environnementales des nouvelles pratiques induites.

Ce festival, très spécifique et unique en Europe, est devenu en plus de dix ans, une référence internationale qu'il souhaite maintenir cette année avec l'accueil de partenaires allemands, chinois, indiens, vietnamiens, coréens et japonais, et avec le soutien des Instituts Français respectifs, d'Unifrance et du CNC. Les programmations de ce festival sont régulièrement reprises à l'étranger, de New-York à Pékin, en passant par Sao Paulo, Berlin, Bussan... et nationalement dans les plus importants festivals de courts métrages comme Clermont Ferrand ou Roanne.

Sur le territoire, l'Association continue de valoriser ses partenariats en matière d'innovation audiovisuelle avec les écoles du Campus de l'Image (LISA, IUT, EMCA, Objectif 3D, CREADOC, et CEPE), la médiathèque Alpha de GrandAngoulême, ainsi que des lycées, des collèges, des MJC et les cinémas du département.

Elle contribue aussi régulièrement aux différentes actions de MAGELIS et notamment l'événement grand public annuel Magelis en Fête.

Un appel à projets graphique pour la création du visuel de l'affiche de l'édition 2025, ainsi que l'Appel à films et expériences pour le Festival 2025 sont en cours.

Par ailleurs, l'Association nous sollicite pour l'acquisition de casques de référence Meta Quest 3 pour une valeur totale d'environ 2 500 euros. Le Meta Quest 3, dernier né de la gamme, est un casque de réalité mixte permettant de nombreux usages. Il est de plus en plus utilisé par les professionnels pour le développement de leurs expériences.

Ces casques seront utilisés lors des manifestations organisées par Magelis pour le grand public (Magelis en Fête, Immersivity...), et par l'Association pour ses différentes médiations. Ils pourront être également prêtés à des partenaires de Magelis sur demande.

Pour mettre en place ces actions, l'Association se tourne vers Magelis et sollicite un soutien financier de 15 000 € pour l'organisation de Courant3D et leur participation à Magelis en Fête + 5 000 € pour l'acquisition des équipements.

Le budget total prévisionnel pour l'année 2025 est établi à 90 000 €.

Les autres partenaires qui soutiennent l'Association sont (*montants versés pour l'année 2024*) :

Magelis	13 000 €
Conseil Départemental	4 000 €
GrandAngoulême	3 000 €
Région Nouvelle-Aquitaine	3 000 €
Ville d'Angoulême	3 000 €

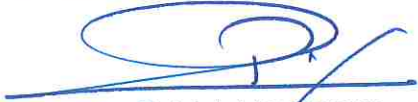
*

*

*

Je vous propose de bien vouloir en délibérer et :

- accepter le principe d'un soutien financier de Magelis à l'association « Prenez du Relief », au titre de l'année 2025, à hauteur de 15 500 €, soit 13 000 € au titre de la subvention de fonctionnement 2025 et 2 500 € au titre d'une subvention d'investissement pour l'acquisition de casques ;
- approuver le principe et les termes de la convention afférente ci-annexée ;
- m'autoriser à la signer ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.


Patrick MARDKIAN
Président du Pôle Image Magelis



PRENEZ DU RELIEF

**CONVENTION AU TITRE DE L'ANNEE 2025
PORTANT DEFINITION DU SOUTIEN APPORTE
PAR LE SMPI MAGELIS
A L'ASSOCIATION PRENEZ DU RELIEF**

ENTRE :

Le Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis, Etablissement Public Administratif dont le siège social est situé au 3 Rue de la Charente, 16000 Angoulême (France), représenté par son Président en exercice, Monsieur Patrick MARDIKIAN, dûment habilité par la délibération du comité syndical en date du

Ci-après désigné « **MAGELIS** »,

D'UNE PART,

ET :

PRENEZ DU RELIEF

Association régie par la loi du 1er juillet 1901
Domiciliée 27 rue Lapéruse - 16000 Angoulême

Représentée par son président en exercice Monsieur François SERRE, dûment habilité par décision en date du

Ci-après dénommée « **L'Association** »

D'AUTRE PART,

IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Contexte :

L'Association « Prenez du Relief » s'engage activement pour le développement et la diffusion des nouvelles technologies et des nouvelles écritures audiovisuelles et cinématographiques. Son champ d'action couvre des domaines tels que le relief, la réalité virtuelle, la réalité augmentée, le format vertical et les applications culturelles de l'intelligence artificielle [IA].

Dans ce cadre, l'Association organise du 6 au 12 octobre 2025, à Angoulême, la treizième édition du Festival « Courant3D », le festival de l'immersion et de l'interactivité. Il comprend des diffusions, des expositions, des performances, des conférences et des ateliers pour les artistes, les réalisateurs, les producteurs, les étudiants et les passionnés de technologie et de nouvelles écritures.

L'objectif du Festival est de promouvoir et de questionner les nouvelles écritures et les nouvelles technologies immersives et interactives utilisées dans la production audiovisuelle et cinématographique. Parallèlement, il continuera à mettre l'accent sur une réflexion approfondie concernant les implications environnementales des nouvelles pratiques induites.

Ce festival, très spécifique et unique en Europe, est devenu en plus de dix ans, une référence internationale qu'il souhaite maintenir cette année avec l'accueil de partenaires allemands, chinois, indiens, vietnamiens, coréens et japonais, et avec le soutien des Instituts Français respectifs, d'Unifrance et du CNC. Les programmations de ce festival sont régulièrement reprises à l'étranger, de New-York à Pékin, en passant par Sao Paulo, Berlin, Bussan... et nationalement dans les plus importants festivals de courts métrages comme Clermont Ferrand ou Roanne.

Sur le territoire, l'Association continue de valoriser ses partenariats en matière d'innovation audiovisuelle avec les écoles du Campus de l'Image (LISA, IUT, EMCA, Objectif 3D, CREADOC, et CEPE), la médiathèque Alpha de GrandAngoulême, ainsi que des lycées, des collèges, des MJC et les cinémas du département.

Elle contribue aussi régulièrement aux différentes actions de MAGELIS et notamment l'événement grand public annuel Magelis en Fête.

Un appel à projets graphique pour la création du visuel de l'affiche de l'édition 2025, ainsi que l'Appel à films et expériences pour le Festival 2025 sont en cours.

Par ailleurs, l'Association nous sollicite pour l'acquisition de casques de référence Meta Quest 3 pour une valeur totale d'environ 2 500 euros. Le Meta Quest 3, dernier né de la gamme, est un casque de réalité mixte permettant de nombreux usages. Il est de plus en plus utilisé par les professionnels pour le développement de leurs expériences.

Ces casques seront utilisés lors des manifestations organisées par Magelis pour le grand public [Magelis en Fête, Immersivity...], et par l'Association pour ses différentes médiations. Ils pourront être également prêtés à des partenaires de Magelis sur demande.

Article 1 :

Aux vues :

- Des missions de l'Association,
- De la demande de subvention d'un montant de 15 000 € pour l'organisation de Courant3D et leur participation à Magelis en Fête + 5 000 € pour l'acquisition des équipements, adressée par l'Association à MAGELIS.

MAGELIS décide d'attribuer à l'Association un soutien financier - au titre de l'année 2025 - à hauteur de 15 500 €, soit :

- 13 000 € au titre de la subvention de fonctionnement 2025
- 2 500 € au titre d'une subvention d'investissement pour l'acquisition de casques.

Ladite aide sera créditée au compte de l'Association, après co-signature de la présente convention, transmission en Préfecture et publication de la délibération afférente.

MAGELIS s'engage à assurer la promotion de la manifestation Courant 3D via ses supports de communication (newsletter, site Internet, réseaux sociaux et email).

Article 2 :

L'Association « Prenez du Relief » s'engage à :

- o Mettre en place l'édition 2025 du Festival « Courant 3D »
- o Mettre le logo de MAGELIS et la mention « Magelis présente » sur tous les supports de communication de Courant 3D
- o Offrir un pass à hauteur de 1 contre 500 € d'investissement de MAGELIS sur la manifestation Courant 3D
- o Transmettre un bilan complet de la manifestation Courant 3D (qualitatif et financier) avant le 31/03/2026
- o Mentionner MAGELIS sur toutes les opérations extérieures que mène l'Association (médiations de festivals, stands, etc...) au niveau national et international
- o Renforcer la communication locale et auprès des écoles du Campus de l'image
- o Participer à la fête annuelle grand public "Magelis en Fête" organisée par MAGELIS avec mise à disposition de stations de réalité virtuelle et d'exposition de réalité augmentée avec le personnel nécessaire.

Article 3 :

MAGELIS aura le droit de contrôler, sur pièces et sur place, l'exactitude des informations qui lui auront été communiquées par l'Association, ainsi que l'utilisation des fonds.

Ce contrôle pourra éventuellement donner lieu à la restitution des sommes déjà versées à l'Association dans les conditions précisées ci-après et à dénonciation de la convention par le SMPI Magelis dans les conditions prévues à l'article 4 ci-dessous.

En cas d'utilisation des sommes versées par MAGELIS non conforme à l'objet et aux buts de l'Association ou aux actions prévues par cette dernière, selon constat effectué par le SMPI Magelis dans l'exercice de ses contrôles, l'Association devra restituer les sommes en cause après mise en demeure écrite du SMPI Magelis.

Il en sera de même :

- o en cas de changement substantiel de l'objet ou des buts statutaires de l'Association ;
- o de dissolution de l'Association pour quelque cause que ce soit ;
- o en l'absence de communication des pièces et informations prévues à l'article 2 ci-dessus dans les délais arrêtés à ce même article.

Article 4 :

La présente convention prend effet à compter du jour de sa signature par les représentants des deux parties, dûment habilités par leurs assemblées délibérantes respectives, et prend fin par

justification de la subvention sur l'année 2025. Toute prolongation donnera lieu à une nouvelle décision des deux parties et une nouvelle convention.

En cas de dissolution de l'Association ou de non-respect de tout ou partie des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être considérée comme résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de 30 jours suivant l'envoi par l'une ou l'autre partie d'une lettre recommandée avec AR, valant mise en demeure d'avoir à exécuter lesdits engagements.

Il est précisé que l'Association ne dispose d'aucun droit à l'octroi d'une quelconque subvention, ni au renouvellement de la subvention versée en exécution de la présente convention.

Article 5 :

Tout litige découlant de l'interprétation du présent contrat ou de son application, et à défaut d'un accord amiable, sera porté devant la juridiction compétente.

Fait en deux exemplaires originaux, soit un pour chacune des parties,

A Angoulême,
Le

Pour le SMPI Magelis

Le Président

Pour l'Association
Prenez du Relief

Le Président